

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2018**

**PRESENTS** : MM. AMIENS Maire, COURT, Mmes REGALDI, PINGAT CHANEY, M. MOLIN Adjoints, Mme BARBIER, M. FRANCONY, Mmes CHATEAU, LOMBARD, MM. HIRSINGER, JEANNEY, MULIN, Mmes FOURNIER, ROLET, M. BERNARD, Mme PERRARD, M. MOREL, Mme DE ZAN.

**ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR** :

M. BRUNIAUX pouvoir à Mme PINGAT CHANEY  
M. PIERRE pouvoir à Mme LOMBARD  
Mme VUILLEMIN pouvoir à M. FRANCONY  
M. ACCARD-GUILLOIS pouvoir à Mme REGALDI  
Mme ALIBERT pouvoir à Mme CHATEAU  
M. GUILLAUMOT pouvoir à Mme BARBIER  
Mme DESVIGNES RIBEIRO pouvoir à M. JEANNEY  
Mme RAMBOZ pouvoir à M. COURT

**ABSENT** : M. SERVOLLE Xavier

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. ROMAIN Bernard

Après l'appel des conseillers et la nomination d'un secrétaire de séance, M. le Maire demande si des observations sont à formuler sur le compte-rendu de la séance du 21 décembre 2017.

Aucune observation n'étant faite, le compte-rendu est adopté, on passe à l'ordre du jour :

- 1) Installation d'un nouveau conseiller municipal,
- 2) Débat d'orientations budgétaires,
- 3) Engagement des crédits d'investissement avant vote du budget primitif,
- 4) Réalisation d'un réseau d'assainissement : Place Faramand et rue de l'Huilerie,
- 5) Attribution d'une subvention : Marathon Pasteur,
- 6) Communications.

\*\_\*\_\*

### **1 – INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL**

Par courrier reçu le 31 janvier 2018, Mme LUCAS VERNUS Claire, élue sur la liste «Pour Arbois, une autre voie(x)», a présenté sa démission à M. le Maire.

Dans les Communes de 3 500 habitants et plus, le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller élu sur cette liste dont le siège est devenu vacant.

Il s'agit de M. SERVOLLE Xavier.

La réception de la démission d'un Conseiller Municipal par le Maire a pour effet immédiat de conférer la qualité de Conseiller Municipal au suivant de liste sans qu'aucun texte législatif ou réglementaire n'exige que ce dernier soit préalablement installé.

Le mandat du Conseiller Municipal suivant de liste débute donc dès la vacance du siège et le Maire doit le convoquer à toutes les séances ultérieures, sauf si l'intéressé y renonce de manière expresse, dans les formes fixées à l'article L 2121-4 du CGCT pour la démission.

M. AMIENS Bernard remercie personnellement et au nom du Conseil Municipal, Mme LUCAS VERNUS. Elle a toujours participé aux réunions de façon constructive mais c'est un problème de disponibilité professionnelle qui l'a contrainte à démissionner.

Suite à la démission de Mme LUCAS VERNUS Claire, il sera nécessaire que le Conseil Municipal désigne un nouveau titulaire pour le SIVOS d'Arbois et un nouveau représentant pour les Cités de Caractère de Bourgogne Franche-Comté.

## **2- DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

M. COURT Jean-Jacques présente le rapport d'orientation budgétaire adressé aux Conseillers. Promulguée le 7 août 2015, la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) a modifié les modalités de présentation du rapport.

Dans les Communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal, dans les deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil Municipal. Il est pris acte du débat par une délibération spécifique.

Concrètement, l'instauration d'un rapport d'orientations budgétaires (ROB) apporte les principales modifications suivantes:

- les informations figurant dans le ROB doivent faire l'objet d'une publication, notamment sur le site internet de la Commune (si elle en dispose),
- le débat afférent à la présentation de ce rapport doit désormais, obligatoirement, faire l'objet d'une délibération spécifique,
- le ROB doit, dorénavant, être transmis au représentant de l'Etat dans le Département ainsi qu'au Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) dont la Commune est adhérente.

### Le contexte national :

Après deux années d'inflation quasi nulle, le taux d'inflation 2017 est de 1,1 % et le taux prévisionnel 2018 est équivalent au taux 2017.

C'est une bonne nouvelle car cela présage un rebond de l'économie. Cela pourrait être confirmé par l'évolution du taux de croissance 2017 (1,9 %) et par le taux prévisionnel 2018 qui est fixé à 2 %.

Une légère diminution du taux de chômage : 9,7 % en 2017 et 9,6 % en 2018.

Le déficit structurel de la France sera inférieur au seuil de 3 % (2,9 %) sous réserve de l'avis du Conseil Constitutionnel.

Un contrat pour limiter la hausse à 1,1 % des dépenses de fonctionnement sera signé entre les Collectivités de + 50 000 habitants et l'Etat, sous le contrôle du Préfet. La Commune n'est pas concernée par cette mesure. Mais, il sera proposé de contenir les dépenses courantes dans cette limite.

Un effort de désendettement sera également demandé à ces Collectivités.

La loi de finances 2017 avait prévu un taux de revalorisation historiquement bas des bases d'imposition à 0,4 %. Pour 2016 et 2015, ces taux de revalorisation étaient de 1 % et 0,90 % pour 2014. C'est le taux le plus bas depuis la mise en place de ce mode de calcul.

Pour 2018, la revalorisation des bases des taxes foncières ne sera plus basée sur la prévision d'inflation de l'année à venir, mais sur le taux d'inflation constaté sur la dernière année. De plus, il est prévu par la suite qu'aucune mesure de revalorisation n'interviendra. De ce fait, cela laisse supposer qu'en plus de l'incertitude de la compensation à l'Euro près, de la taxe d'habitation, l'allocation de compensation sera figée et les augmentations futures décidées par les Collectivités, seront supportées par les redevables.

Le chapitre des dotations devrait légèrement augmenter grâce à l'évolution de la dotation de solidarité rurale.

Le FPIC sera maintenu à son niveau de 2017.

Un soutien à l'investissement est mis en place. Plus de la moitié de ce soutien concernera la DETR et une aide sera mise en place aux petites Communes pour l'ingénierie inhérente à leurs projets de travaux.

Enfin, un nouveau fonds sera créé pour venir en appui des réformes structurelles : mutualisation, fusions de Communes...

### Le contexte local :

Il est plein d'incertitudes.

Le dernier recensement de la population effectué en 2016, montre une baisse de la population municipale (3 407 habitants). La population comptée à part maintient la population DGF au-dessus du seuil de 3 500 habitants. Mais, cette diminution de la population contribuera à entretenir la baisse des dotations de l'Etat.

La réforme de la taxe d'habitation inquiète les Collectivités. Bien que les prévisions de compensation soient annoncées à l'Euro près, les modalités du remplacement de cette taxe ne sont pas encore déterminées.

La fusion des trois Communautés de Communes est effective depuis un an. Le transfert des compétences obligatoires a été réalisé en 2017. La Communauté de Communes Arbois Poligny Salins les Bains Cœur du Jura devra valider le transfert des compétences optionnelles et surtout les harmoniser avant la fin 2018. D'après débats seront nécessaires pour arriver à cette harmonisation des compétences. Il faut rappeler que si le transfert d'une compétence s'accompagnera d'une éventuelle baisse des dépenses pour la Commune, la dotation de compensation attribuée aux Communes par la Communauté de Communes et déterminée lors de la réforme de la taxe professionnelle, sera réduite à équivalence.

Par ailleurs, la mise en place d'un pacte financier et fiscal entre les diverses Collectivités composant la Communauté de Communes devra être suivie avec attention.

#### L'évolution de la situation financière de la Commune d'Arbois :

A son installation aux affaires communales, la Municipalité s'était engagée à contenir la dette et à ne pas augmenter la fiscalité. Cet engagement a été renouvelé lors de l'élection 2014 avec un engagement complémentaire, la réduction des charges courantes pour compenser la baisse des dotations de l'Etat.

#### La dette de la Ville d'Arbois :

Elle est composée de divers emprunts répartis sur les budgets comme suit:

- budget principal (8 : Caisse d'Epargne, 1 : CRCA, 5 : Banque Populaire),
- assainissement (2 : Caisse d'Epargne, 5 : Banque Populaire, 1 : CRCA, 1 : Crédit Local),
- camping (1 : Caisse d'Epargne).

Les différents emprunts sont à taux fixe (de 0,90 % à 4,75 %). La majeure partie a une durée d'amortissement de 15 ans sauf l'emprunt du camping (12 ans) amorti en 2022 et un emprunt de l'assainissement (20 ans) arrivant à échéance en 2027.

Le tableau de l'endettement du budget principal présentait un encours au 01/01/2008 de 5 283 003 €. L'encours au 01/01/2018 est de 5 124 952 € (Arbois : 1 504 €/h, strate : 769 €/h) et celui du 01/01/2020, sans emprunt nouveau, est évalué à 3 969 757 € (1 165 €/h).

BUDGET	EXERCICE	ENCOURS	ANNUITES	CAPITAL	INTERETS
Budget principal	31/12/2017	5 124 952,09	606 490,66	498 341,44	108 149,22
Assainissement	31/12/2017	1 168 340,64	129 925,85	98 175,15	31 750,70
Camping	31/12/2017	161 692,64	35 805,48	30 157,20	5 648,28
Dette consolidée	31/12/2017	6 454 985,22	772 221,99	626 673,79	145 548,20

Il faut souligner dans la comparaison des ratios de la baisse de la population, que le ratio tenait compte de la population DGF alors que les ratios 2018 et 2020 sont calculés d'après la population INSEE 2017.

L'annuité était de 802 695 € en 2008, et de 680 855 € en 2018 et l'annuité prévisionnelle 2020, sans emprunt nouveau, sera de 648 659 €.

Malgré l'importance de l'emprunt réalisé en 2017, pour la construction de la gendarmerie (2 000 000 €), la Municipalité, selon son engagement, contient sa dette en masse. Mais, il faut souligner que la construction de la gendarmerie est productrice de revenus, l'annuité de l'emprunt est, en partie, couverte, par le montant de la location versée par l'état, atténuant l'incidence de l'annuité sur l'autofinancement de la Collectivité.

La capacité de désendettement (encours de la dette/épargne brute), indicateur de solvabilité, indique le nombre d'années qu'il serait nécessaire à la Collectivité pour rembourser l'intégralité de l'encours de sa dette, en supposant qu'elle y consacre toutes ses ressources disponibles. La capacité de désendettement de la Ville d'Arbois est de 4,5 ans. Le taux d'alerte est de 8 ans.

#### La fiscalité :

##### Evolution des bases d'imposition 2013/2017

Exercice	2013	2014	2015	2016	2017
Taxe d'habitation	4 246 851	4 250 989	4 459 959	4 395 353	4 429 041
Taxe foncière bâtie	4 619 276	4 710 791	4 495 773	4 528 577	4 580 719
Taxe foncière non bâtie	423 126	435 580	441 658	445 993	440 544

#### Evolution du produit fiscal 2013/2017

Exercice	2013	2014	2015	2016	2017
Taxe d'habitation	513 869	514 370	554 415	547 661	551 859
Taxe foncière bâtie	1 074 906	1 096 201	1 097 637	1 085 500	1 098 061
Taxe foncière non bâtie	129 942	134 074	139 696	141 068	139 344

#### Evolution des taux d'imposition 2013/2017

Exercice	2013	2014	2015	2016	2017
Taxe d'habitation	12,10 %	12,10 %	12,46 %	12,46 %	12,46 %
Taxe foncière bâtie	23,27 %	23,27 %	23,97 %	23,97 %	23,97 %
Taxe foncière non bâtie	30,71 %	30,71 %	31,63 %	31,63 %	31,63 %

Le montant des cotisations de taxes foncières prélevé sur le territoire d'Arbois est de 2 816 053 €. La taxe foncière récoltée est répartie entre la Commune, la Communauté de Communes et le Département.

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (264 880 €) est comprise dans le montant. Depuis 2017, en raison de la prise de compétence des ordures ménagères par la Communauté de Communes, cette taxe est prélevée pour son compte, puis reversée au SICTOM de Champagnole. Le taux des ordures ménagères est de 7,26 % sur Arbois. Il est de 9,45 % à Poligny. L'ancienne Communauté de Communes de Salins a instauré la redevance des ordures ménagères de même que l'ensemble des petites Communes appartenant à la CCPS. Une harmonisation restera à définir sur l'ensemble de la nouvelle Communauté de Communes : redevance ou Taxe ?

La Commune d'Arbois a prélevé la somme de 1 789 264 € au titre des trois taxes :

- 31 % pour la taxe d'habitation,
- 62 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties,
- 7 % au titre de la taxe sur les propriétés non bâties.

Il convient de souligner que les bases du foncier non bâti ne représentent que 4,8 % du total des bases d'imposition.

Les taux ont été augmentés en 2015. C'est la seule augmentation depuis 2008 et l'ambition de la Municipalité actuelle est de ne pas les augmenter avant 2020. Toutefois, cette affirmation est donnée avec prudence. Les futures négociations en liaison avec les transferts de compétences, l'instauration du pacte financier et fiscal entre les Collectivités doublée d'une éventuelle nouvelle intervention de l'état sur l'évolution des dotations, incite à cette prudence.

#### Variation des dotations et du FPIC :

Depuis 2009, une baisse des dotations cumulées de la dotation forfaitaire et de la dotation de solidarité rurale a été constatée. Cette baisse a été amplifiée par l'instauration du FPIC.

L'addition des pertes subies par la Commune par année depuis 2007 jusqu'en 2016 donne un total de 1 218 773 € et montre l'ampleur de la baisse.

L'année 2016 par rapport à 2007 donne une différence de moins 419 181 €.

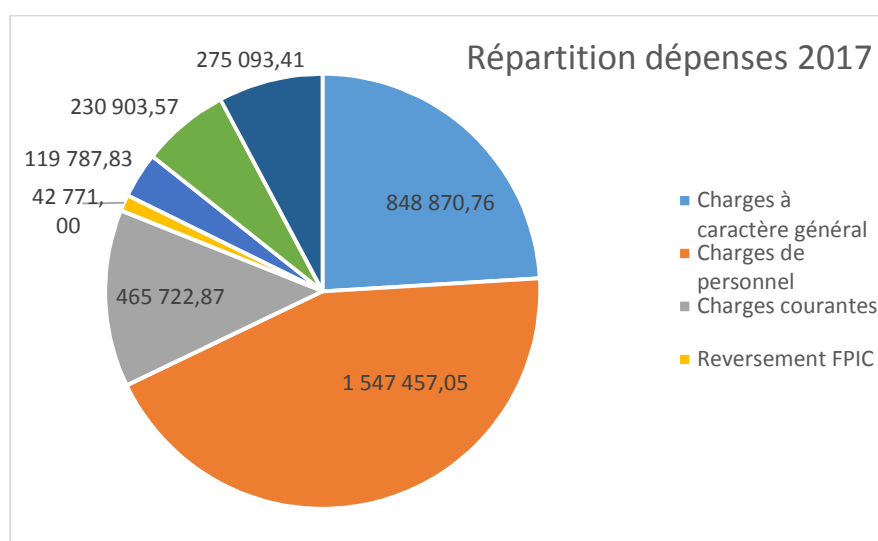
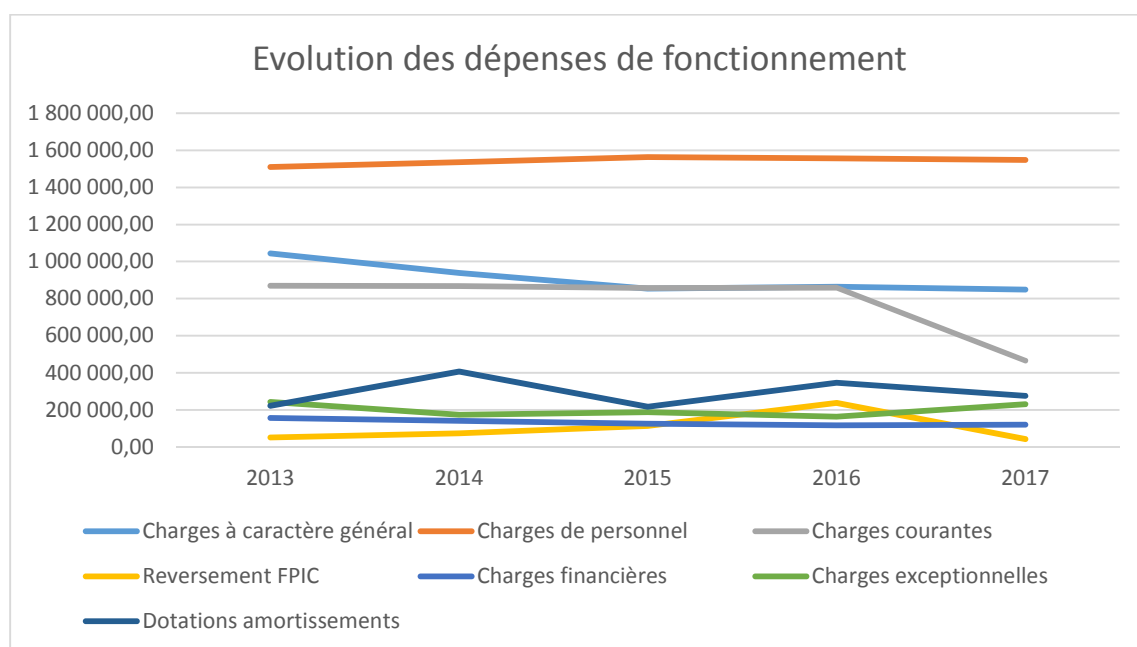
A partir de 2017, la fusion des trois Communautés de Communes a modifié le mode de calcul du FPIC. La Commune a perdu son statut de contributeur au FPIC, pour devenir à la fois contributeur et bénéficiaire de ce fonds. Cela a été bénéfique pour la Ville d'Arbois puisque la Commune n'est plus contributrice que de 2 030 € et est attributaire de la somme de 45 332 € soit un excédent de recettes de 43 302 €.

En 2016, la Commune était contributrice à hauteur de 153 883 € soit une différence de 199 185 € que l'on retrouvera dans l'équilibre du budget.

EXAMEN DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

*DEPENSES DE FONCTIONNEMENT*

COMPTE	NATURE	2013	2014	2015	2016	2017
011	Charges à caractère général	1 044 528,20	938 338,86	853 718,48	863 634,11	848 870,76
012	Charges de personnel	1 510 878,00	1 535 883,80	1 563 057,08	1 557 167,21	1 547 457,05
65	Charges courantes	870 032,45	868 274,87	858 115,43	859 603,66	465 722,87
014	Reversement FPIC	51 268,00	73 076,00	113 245,00	237 074,00	42 771,00
<b>S/T</b>	<b>Charges courantes</b>	<b>3 476 700,65</b>	<b>3 415 573,53</b>	<b>3 388 135,99</b>	<b>3 517 478,98</b>	<b>2 904 821,68</b>
66	Charges financières	156 657,38	140 735,54	125 030,66	116 732,69	119 787,83
67	Charges exceptionnelles	243 220,79	173 201,77	187 647,19	162 914,73	230 903,57
68	Dotations amortissements	221 291,02	406 035,74	217 181,03	346 479,10	275 093,41
	<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>4 097 869,84</b>	<b>4 135 546,58</b>	<b>3 917 994,87</b>	<b>4 143 605,50</b>	<b>3 530 606,49</b>



L'évolution de la dette, celle de la fiscalité et celle des dotations donnent le contexte dans lequel la gestion de la Ville d'Arbois a été assurée en 2017. Ce contexte se doit également de tenir compte de l'impulsion donnée par la Municipalité en imposant une recherche de la contention des dépenses. En donnée brute, le tableau des dépenses courantes donne une diminution de ces dépenses de l'ordre de 613 000 € par rapport à 2016. Cela mérite explication.

Les diminutions des chapitres charges à caractère général (- 15 000 €) et charges de personnel (- 10 000 €) sont le résultat direct de la recherche de la contention des dépenses.

L'attention doit se porter sur les chapitres Charges courantes (chapitre 65) et Reversement du FPIC (chapitre 014). Il a été vu plus avant, les raisons de la baisse du reversement du FPIC. Par contre, le montant de la baisse des charges courantes est dû à la prise de compétence par la Communauté de Communes des ordures ménagères et des cotisations au SDIS pour un total d'environ 412 000 €. Mais, ce montant n'affectera en rien, l'équilibre du budget puisque, dans le même temps, on constate en recettes, la disparition du montant de la taxe des ordures ménagères et une diminution de l'attribution de compensation, à hauteur de 80 % de la cotisation au SDIS.

Les frais financiers sont en nette diminution sur les quatre années précédentes, une légère augmentation est constatée sur l'exercice 2017.

Les charges exceptionnelles comprennent d'une part, les subventions d'équilibre des budgets annexes : Piscine (86 833 €), Camping (39 411 €). La progression de ce chapitre est essentiellement due à l'inscription des frais de sinistre sur les toilettes de la Foule, les indemnités versées par les assurances sont imputées en recette au compte 77 au moment de leur remboursement.

Compte	Nature	2013	2014	2015	2016	2017
011	Charges générales	1 044 528	938 338	853 718	863 634	848 870

Les fluides ont un montant de dépenses comparables à celui de 2014. Le cours des fluides est stable. Pour l'année 2018, une augmentation de 5 % calculée sur le montant inscrit en 2017, est envisagée et devra être anticipée sur le budget 2018. Il en sera de même pour les assurances, une progression de 6 % doit être attendue. Les dépenses liées aux contrats et prestations de service sont en régression malgré la dépense d'urbanisme versée à la Communauté de Communes de Champagnole. Enfin, des frais d'exposition exceptionnelle, prévus au budget 2017, sont comptabilisés dans ce chapitre.

Compte	Nature	2013	2014	2015	2016	2017
012	Frais de personnel	1 510 878	1 535 883	1 563 057	1 557 167	1 547 457

Les charges de personnel ont peu évolué sur les cinq dernières années. Les baisses de crédit consécutives aux arrêts d'activité (retraites, départs volontaires non remplacés) ont permis de supporter les frais inhérents à la revalorisation des carrières des agents ainsi que l'augmentation des charges patronales. Cela a aussi facilité le recrutement d'Emplois Aidés.

La Commune d'Arbois a 30 emplois permanents répartis comme suit dans les services: administration générale : 7 emplois, Police : 3 emplois, Culture et Musées : 3 emplois, Gymnase : 2 emplois, Piscine : 1 (5/12) emploi, Services techniques : 11 emplois, Espaces verts: 4 emplois.

La Commune emploie un nombre important de salariés sous contrat: Piscine : 2 caissiers, 9 MNS, 1 agent de sécurité, Ecole de musique : 11, Musées : 2, Service administratif: 1 (ménage).

Pour information, l'entretien des locaux de la Piscine est confié à Agathe Paysages.

8 contrats Aidés et un contrat apprenti sont encore en poste en 2017 et se termineront en 2018.

La majeure partie est employée aux services techniques et Espaces verts. La Commune d'Arbois devra engager une réflexion pour compenser la suppression de ces contrats Aidés par l'Etat : non remplacement des effectifs ou recrutement.

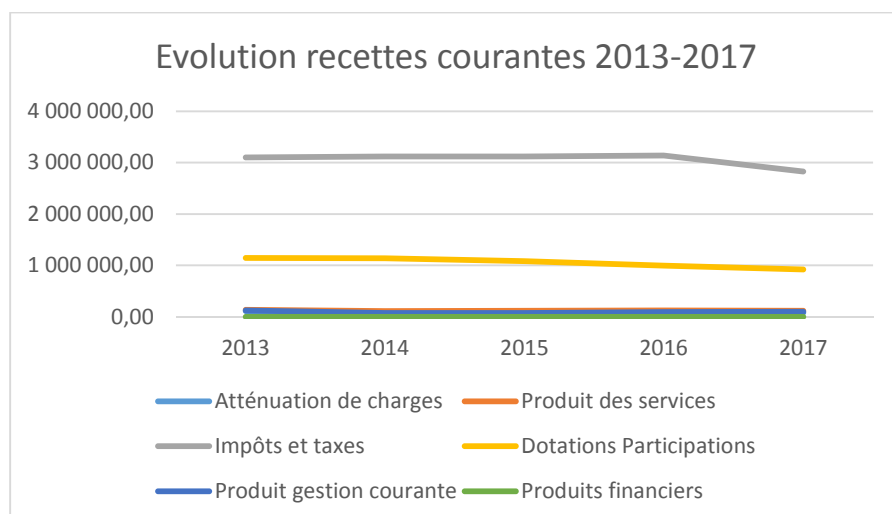
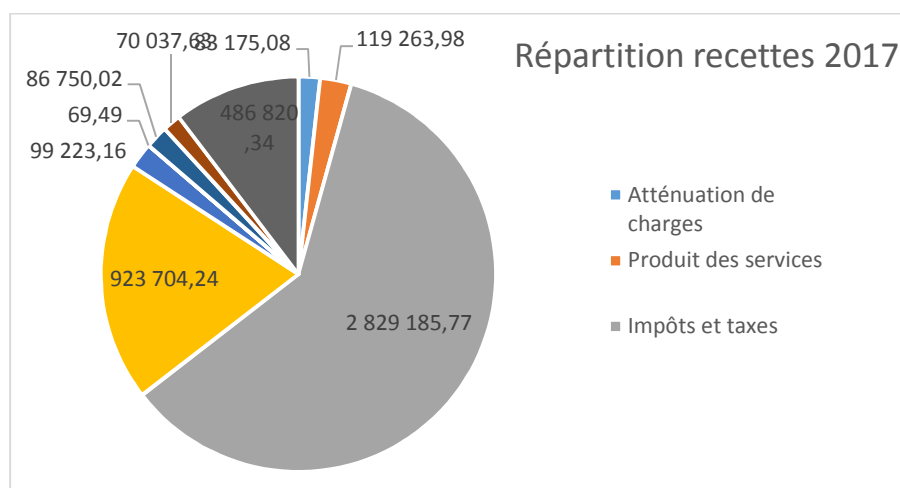
#### Orientations pour les frais de personnel 2018

Mesures loi de finances 2018 :

- suppression de la contribution exceptionnelle de solidarité et institution d'une indemnité compensatrice pour les agents pour compenser la hausse de 1,7 % de la CSG (le taux passe de 7,5 % à 9,2 %) pour les agents effectuant plus de 28 H,
- taux de cotisation retraite passe de 10,29 % à 10,56 %,
- instauration d'un jour de carence,
- cotisation patronale (+ 0,11 %) pour les agents en statut contractuel et (- 1,62 %) pour les agents en statut FPT,
- le SMIC augmente de 0,12 € (9,88 €).

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

COMPTE	NATURE	2013	2014	2015	2016	2017
013	Atténuation de charges	114 525,01	65 894,88	84 950,22	78 933,74	83 175,08
70	Produit des services	137 561,06	112 063,98	115 533,96	121 722,69	119 263,98
73	Impôts et taxes	3 101 233,35	3 121 341,83	3 116 941,74	3 136 380,31	2 829 185,77
74	Dotations Participations	1 145 832,71	1 137 022,45	1 084 289,12	995 793,15	923 704,24
75	Produit gestion courante	123 455,22	75 308,50	77 369,08	96 444,55	99 223,16
76	Produits financiers	74,40	43,62	75,44	73,92	69,49
<b>S/T</b>	<b>Recettes courantes</b>	<b>4 622 681,75</b>	<b>4 511 675,27</b>	<b>4 479 159,86</b>	<b>4 429 348,36</b>	<b>4 054 621,72</b>
77	Produits exceptionnels	36 001,12	212 843,49	15 011,70	85 842,87	86 750,02
042	Opérations d'ordre	7 858,34	8 196,76	49 708,93	124 718,21	70 037,63
002	Excédent reporté	468 197,61	316 087,38	777 811,40	454 964,00	486 820,34
	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>5 135 338,82</b>	<b>5 048 802,29</b>	<b>5 321 691,89</b>	<b>5 094 873,44</b>	<b>4 698 229,71</b>



Les recettes de fonctionnement courantes sont en nette diminution pour les raisons données plus haut (disparition des ordures ménagères, diminution de l'attribution de compensation). Cela concerne le chapitre Impôts et taxes (- 10 %) et le chapitre 74 Dotations et Participations (- 7,25 %). La dotation forfaitaire a chuté de 103 634 € compensée en partie par une augmentation de la dotation de solidarité rurale (+ 21 463 €) et d'une régularisation de la compensation de la taxe d'habitation (+ 24 851 €). Les autres chapitres sont stables.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

COMPTE	NATURE	2013	2014	2015	2016	2017
001	déficit reporté	40 612,03	99 773,97	118 392,92	613 463,02	
10	Dotations		3 504,00	743,00	40 183,00	2 000,00
16	Emprunts	566 394,54	572 474,51	515 815,22	542 763,67	498 341,44
20	Immobilisations incorporelles	28 485,95	12 129,60	138 412,56	59 568,20	
21	Immobilisations corporelles	283 638,28	308 912,50	586 727,24	1 156 701,60	386 924,04
23	Immobilisations en cours	602 636,90	378 575,01	253 714,46	119 014,26	118 303,85
040	Opérations entre sections	7 858,34	8 196,76	49 708,93	124 718,21	70 037,63
041	Opérations patrimoniales	56 998,22	53 693,11	38 728,97	73 511,89	76 820,80
	<b>Total</b>	<b>1 586 624,26</b>	<b>1 437 259,52</b>	<b>1 702 243,30</b>	<b>2 729 923,85</b>	<b>1 150 427,76</b>

La Commune d'Arbois a investi environ 505 000 € en 2017 : Matériel divers (76 582 €), Véhicule (75 168 €), Voirie (99 496 €) Réseau électrique (27 471 €), Gendarmerie (105 992 €), Auditorium (10 454 €), Orgue (91 326 €). Mais, il faut tenir compte des dépenses engagées, appelées restes à réaliser, pour un montant de 3 262 150 € dont 3 064 000 € pour la gendarmerie. L'appel d'offres a été lancé et les lots attribués. Ce sont bien des dépenses engagées.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

COMPTE	NATURE	2013	2014	2015	2016	2017
001	Excédent reporté					159 912,30
10	Dotations	662 754,14	841 710,93	307 584,70	1 074 854,41	604 330,01
13	Subventions	45 044,93	10 335,40	224 979,58	44 990,75	83 151,87
16	Emprunts	500 762,00	153,16	300 306,00	1 350 000,00	1 500 000,00
21	Autres immobilisations financières		6 937,46			
040	Opérations d'ordres entre sections	221 291,02	406 035,74	217 181,03	346 479,10	275 093,41
041	Opérations patrimoniales	56 998,22	53 693,91	38 728,97	73 511,89	76 820,80
	<b>Total</b>	<b>1 486 850,31</b>	<b>1 316 866,60</b>	<b>1 088 780,28</b>	<b>2 889 836,15</b>	<b>2 699 308,39</b>

La Commune a encaissé 130 613 € au titre du FCTVA, 9 268 € de taxe d'aménagement, 36 922 € de subvention (orgue et carillon), 46 229 € de solde de la DETR attribuée pour les travaux préparatoires de la gendarmerie. Un complément d'emprunt de 1 500 000 € a été réalisé pour financer les travaux de la gendarmerie. Les amortissements ont été calculés à hauteur de 275 000 €.

M. MOREL Jean-Claude s'interroge sur le retour sur investissement de la gendarmerie.

M. AMIENS Bernard répond que cela sera une opération blanche à l'issue du remboursement des emprunts (soit une quinzaine d'année) et les recettes de location seront des recettes nouvelles à partir de là. Pour les prochaines années, ce n'est pas une opération qui déséquilibrera le budget actuel puisque les recettes de location permettront de couvrir une part du remboursement des emprunts et le solde sera d'environ 30 000 €. Il ne faut pas oublier qu'actuellement la gendarmerie coûte très chère à la Commune en rafistolages divers (toiture, isolation, chauffage...).

M. MOREL Jean-Claude attire l'attention du Conseil sur la réalisation des travaux de construction qui risquent de ne pas être simples et de réserver de mauvaises surprises.



M. AMIENS Bernard répond qu'il ne faut pas toujours tout voir en noir.

M. FRANCONY Michel complète la présentation de M. COURT en ajoutant que les Collectivités n'ont pas eu de bonnes nouvelles depuis quelques années en matière de recettes. Toutefois, pour Arbois, il y a eu deux bonnes nouvelles liées à la fusion des trois Communautés de Communes.

Tout d'abord pour le FPIC, la Communauté de Communes Arbois Vignes et Villages s'est « mariée » avec deux Communautés de Communes qui, sur la base du potentiel fiscal étaient qualifiées de moins riches que la Communauté de Communes Arbois, Vignes et Villages. Ainsi, globalement, la nouvelle Communauté de Communes est moins riche, elle a donc cessé d'être contributrice au FPIC et la Ville d'Arbois également. M. FRANCONY Michel ajoute que cette situation n'est pas garantie dans la durée.

En ce qui concerne la contribution au SDIS, M. FRANCONY Michel rappelle que la Communauté de Communes de Grimont avait délibéré avant la fusion pour prendre en charge 20 % des cotisations au SDIS de ses Communes membres. La fusion des trois Communautés de Communes a harmonisé cette situation et la prise en charge de 20 % des cotisations par la nouvelle Communauté de Communes a été appliquée sur tout le territoire, d'où cette baisse pour Arbois qui représente environ 28 000 €.

Ce sont en résumé, deux bonnes nouvelles liées à la fusion qui sont venues compenser une toute petite partie de l'effet baisse des dotations.

#### L'épargne de la Ville

L'épargne de gestion est l'excédent des produits réels de fonctionnement sur les charges réelles de fonctionnement hors intérêts des emprunts. Ce montant permet de couvrir les remboursements d'emprunt et le surplus, de financer des dépenses d'équipement.

L'épargne brute correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement (épargne de gestion) diminué du montant des intérêts des emprunts. L'épargne brute correspond au flux dégagé par la Collectivité sur ses dépenses de fonctionnement pour rembourser la dette en capital et investir.

L'épargne nette correspond à l'épargne de gestion après déduction de l'annuité de la dette ou à l'épargne brute après remboursement de la dette en capital. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de la dette.

#### Evolution de l'épargne

	2013	2014	2015	2016	2017
Recettes courantes	4 622 681	4 511 675	4 479 159	4 429 348,26	4 055 370,72
Dépenses courantes	3 476 700	3 415 573	3 388 135	3 517 478,98	2 899 339,99
<b>Epargne de gestion</b>	<b>1 145 981</b>	<b>1 096 102</b>	<b>1 091 024</b>	<b>911 869,28</b>	<b>1 156 030,73</b>
annuités	723 051	713 210.	740 845	659 496.	618 12.
Déficit budgets annexes	146 000	134 860	110 696.	124 838.	126 244
<b>Epargne nette</b>	<b>276 930</b>	<b>248 032</b>	<b>239 483</b>	<b>127 535</b>	<b>411 657</b>

On peut constater que l'épargne nette de la Commune d'Arbois a suivi depuis 2013, l'amplitude de la chute des dotations, amplitude atténuée au niveau de l'épargne nette, par la diminution des annuités.

Dans cette analyse, l'épargne brute n'a pas été calculée. Mais, les déficits des budgets annexes Piscine et Camping sont considérés comme des dépenses récurrentes et viennent diminuer le montant de l'épargne nette.

En 2016, l'épargne de gestion a atteint son montant le plus bas. En 2017, on voit bien l'incidence de l'impact du FPIC d'une part, et d'autre part, celle de la baisse de l'annuité redonnant de l'amplitude à l'épargne nette de la Ville d'Arbois.

## LES BUDGETS ANNEXES

### **\* LE BUDGET ASSAINISSEMENT**

Le budget d'assainissement présente un résultat de fonctionnement excédentaire de 88 031 €. Ce résultat couvre pratiquement, le remboursement des emprunts en capital. La différence est comblée par la récupération de la T.V.A. auprès du délégataire.

315 000 € ont été investis en 2017, 220 000 € pour le canal de Faramand et 90 000 € pour solder les travaux 2016 (Rue de la Tuilerie et Avenue de la Gare...).

Un emprunt de 400 000 € a été lancé et 74 500 € de T.V.A. récupérés.

73 300 € engagés sur 2017 seront réalisés sur le début 2018 (rues du Battoir, rue Morel, rue des Nouvelles et le solde des travaux du canal de Faramand).

La section d'investissement, compte-tenu de l'inscription sur la gestion 2017 de l'emprunt de 400 000 € (en réalité perçu début 2018), présente un résultat excédentaire de 161 492 €.

Les résultats de l'exercice cumulés aux reports de l'exercice 2016, donne un excédent de 373 522 €. Ce montant contribuera à financer les investissements. Pourquoi avoir réalisé cet emprunt sur 2017 ? L'emprunt a bénéficié d'un taux bas et le souscrire en fin d'exercice 2018, ne garantissait pas le maintien du taux.

### **\* LE BUDGET CAMPING**

Ce budget est présenté en équilibre compte-tenu du versement par le budget principal, d'une subvention d'équilibre (39 411 €) couvrant le montant de l'annuité de l'emprunt que la Commune s'est engagée à payer. Il est signalé qu'une provision pour créance douteuse a été budgétée.

### **\* LE BUDGET PISCINE**

Le budget Piscine présente un résultat global excédentaire de 6 856 € provenant de la section d'investissement. Les investissements réalisés ne couvrent pas les recettes d'investissement (T.V.A., amortissement et report de l'exercice précédent). Cet excédent ne peut pas être reversé à la section de fonctionnement qui, elle, se trouve équilibrée par la subvention versée par le budget principal (86 833 €). Il doit être souligné la forte progression du poste Personnel en raison de la venue d'un agent de sécurité notamment. L'incivisme de certains énergumènes n'est pas sans coût.

M. AMIENS Bernard rappelle que le montant du déficit a diminué ces dernières années. Il avait atteint 120 000 € ; c'est le résultat des baisses de charges liées notamment au recrutement de moins de maîtres-nageurs.

### **\* LE BUDGET FORÊT**

Des travaux sylvicoles, des frais de bûcheronnage ainsi que les frais de gardiennage versés à l'O.N.F. (22 000 €) s'élèvent à un total de 54 800 €. Les ventes de l'année 2017 ont rapporté environ 189 000 € auxquelles viennent s'ajouter la cueillette des champignons 3 457 € et la taxe d'affouage 4 246 €. 18 500 € ont été utilisés pour les travaux d'investissements liés aux replantations des bois. 52 600 € engagés en 2017 à ce titre seront réalisés en 2018.

Le budget de la forêt présente un excédent global de 818 000 €. Il est rappelé que 400 000 € ont été mis en instance pour participer au financement du futur rond-point. En 2017, une somme de 300 000 € a été inscrite au budget pour alimenter le budget principal si un besoin complémentaire de financement se faisait sentir. Compte-tenu du retard apporté dans la programmation des investissements, ce versement n'a pas été effectué. L'attention du Conseil est attirée sur la baisse des ventes, le résultat de la section de fonctionnement étant redescendu en dessous de 150 000 €.

M. AMIENS Bernard indique que la Commune ne manque pas de bois mais qu'il a été fait le choix de ne pas le brader. Seules sont réalisées les ventes à prix intéressants.

## CONSOLIDATION DES RESULTATS DES BUDGETS 2017

Budget	Report 2016	Investissement	Fonctionnement	Total	RAR	Total
Principal	646 732,64	1 388 968,33	680 802,88	2 716 503,85	2 007 850	458 969,37
Assainissement	371 296,42	161 492,20	88 031,76	620 820,38	73 300	547 520,38
Forêt	742 980,36	11 925,98	139 587,45	870 641,83	52 650	817 987,83
Piscine	5 180,95	1 675,79		6 856,74		6 856,74
Camping	28 545,66	487,18	29 032,84			
Total	1 737 644,71	1 539 723,16	937 454,93	4 214 822,80	2 133 800	2 081 022,80

La Commune présente un résultat global de 2 081 022 €. Mais, compte-tenu que le résultat du budget d'assainissement ne peut être affecté qu'à l'assainissement, le résultat dont dispose la Ville, est d'environ 1 500 000 €. Ce montant doit être ramené à 1 100 000 € pour tenir compte de la réserve de crédits pour le rond-point.

### LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018

Le budget 2018 suivra les orientations suivantes:

- pas d'augmentation des taxes,
- maintien du niveau des dotations,
- reversement d'une partie de l'excédent du budget Forêt (300 000 €),
- anticipation du reversement à la Communauté de Communes d'une partie du FPIC (30 000 €) et de la taxe de séjour (17 000 €) au titre du Pacte fiscal et financier,
- nouvelle contention des dépenses de charges à caractère général en relation avec les directives de l'Etat qui souhaite que l'évolution des charges de fonctionnement ne soit pas supérieure à 1,1 %. La Municipalité veut être en phase avec ce principe,
- réflexion sur les dépenses de personnel pour diminuer la masse salariale,
- inscription du report 2017 de 708 000 €.

### PREVISIONS DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2018

Les recettes 2018 sont déterminées ainsi:

Chapitre 014 - Atténuation de charges de personnel	50 000 €
Chapitres 70 - Produits des services	100 000 €
Chapitre 73 - Impôts et taxes	2 773 000 €
Chapitre 74 - Dotations Contingents	900 000 €
Chapitre 75 - Produits de gestion courante	90 000 €
Reversement bois	300 000 €
Chapitre 002 - Excédent reporté	708 000 €
Total	4 921 000 €

Le montant du chapitre 73 a été diminué du prélèvement éventuel du FPIC et du reversement éventuel de la taxe de séjour (17 000 €) à la Communauté de Communes. Il s'agit d'une mesure d'anticipation pour les prévisions budgétaires 2019 et suivantes, ces dispositions n'ayant pas encore été débattues entre la Commune et la CCAPS.

### PREVISIONS DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2018

Pour bâtir le budget de dépenses de fonctionnement, les précisions suivantes doivent être apportées :

- Il a été décidé de faire porter les contentions des dépenses, non plus sur les prévisions budgétaires, mais sur les réalisations de l'exercice 2017. Ce changement impliquera un réel changement de comportement et sera d'application délicate au niveau budgétaire. Aussi, pour laisser une marge de manœuvre aux services comptables, il sera instauré un chapitre de dépenses imprévues qui facilitera la gestion du budget en cas de besoin.
- Malgré les augmentations prévisionnelles d'environ 5 à 6 % des fluides, l'électricité, du gaz et des primes d'assurances, il est prévu d'affecter au montant des réalisations 2017 du chapitre Charges générales, le coefficient de 1,1 % prévu par l'Etat. Pour compenser les augmentations prévues pour les

fluides, il conviendra de réduire les autres postes de ce chapitre, pour rester dans l'enveloppe de plus 1,1 %.

- Il est prévu d'anticiper le non-remplacement des Contrats Aidés dont la suppression est programmée.

Deux agents ont déclaré vouloir cesser leur fonction pour faire admettre leurs droits à la retraite.

Un agent a demandé sa mutation. Le recrutement de deux agents semble se dessiner. Comptenu des délais entre les départs et les reprises d'activités d'une part, et d'autre part, la cessation des contrats-aidés, il convient de restreindre les crédits du chapitre du personnel pour l'inscrire à hauteur de 1 500 000 €.

- Les intérêts des emprunts seront ajustés pour permettre de régler la nouvelle annuité.

- Les subventions d'équilibre des budgets annexes sont reconduites à hauteur de l'exercice précédent sachant que des crédits pour d'éventuels travaux d'investissement pour la piscine seront nécessairement inscrits. Mais, le chiffrage n'est pas encore finalisé. Il le sera pour le budget.

- Les crédits pour dépenses imprévues seront inscrits pour 150 000 €.

- La participation pour les Communes au redressement des finances publiques est fixée à 40 000 €.

#### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2018

- Chapitre 011 : Charges générales	860 000 €
- Chapitre 012 : Charges de Personnel	1 500 000 €
- Chapitre 013 : Reversement fiscalité	40 000 €
- Chapitre 65 : Charges courantes	465 000 €
- Chapitre 66 : Frais financiers	99 000 €
- Chapitre 67 : Subvention budgets annexes	135 000 €
- Chapitre 022 : Dépenses imprévues	<u>150 000 €</u>
<b>Total</b>	<b>3 249 000 €</b>
- RECETTES PREVISIONNELLES	4 921 000 €
- DEPENSES PREVISIONNELLES	3 249 000 €
- Disponible	1 672 000 €

Pour régler sa dette en capital, ajuster ses dépenses engagées et financer ses investissements nouveaux, la Commune pourrait disposer de 1 672 000 €.

Les crédits d'amortissements du matériel et des subventions ont été volontairement laissés de côté, les montants se neutralisant entre les dépenses et recettes de fonctionnement et les recettes et dépenses d'investissement.

#### PREVISIONS DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2018

La Commune dégage un autofinancement prévisionnel de 1 672 000 €. Le FCTVA apportera au budget un montant d'environ 100 000 €. L'état doit verser une subvention d'environ 200 000 € pour les travaux de la gendarmerie. Ces recettes viennent abonder les recettes d'investissement de l'exercice, en portant le montant disponible à 1 972 000 €.

Le budget d'investissement reprend les dépenses engagées 2017 pour un montant de 3 262 000 € dont 3 064 000 € pour la gendarmerie et 19 000 € de dépenses de voirie. Il est rappelé que le financement de ces opérations est déjà mis en place et figure dans les crédits reportés de 2017.

Il faut inscrire des dépenses nouvelles notamment le remboursement des emprunts en capital pour un montant de 582 147 € et une somme de 700 000 € doit être budgétée pour parfaire le financement de la construction de la gendarmerie.

Un nouveau programme d'investissement est lancé:

- Acquisitions de matériel dont panneaux	150 000 €
- Travaux de voirie	150 000 €
- Auditorium (dépenses - subventions)	220 000 €
- Fonds de concours caserne de pompiers	90 000 €
- Divers bâtiments	70 000 €
- Chaudières Gymnase et Château-Pécauld	180 000 €

Le montant de prévision de ces dépenses nouvelles s'élève à environ 2 142 000 €.

D'autres programmes sont, soit déjà engagés, soit sont en cours d'études de faisabilité (accessibilité, continuation du programme de la fibre optique, aménagement du centre-ville). Ils seront étalés sur plusieurs exercices et la réalisation 2018 est en cours de chiffrage. En cas de réalisation sur 2018, d'une partie de ces travaux, compte-tenu que le montant de l'autofinancement est dépassé, il sera nécessaire d'inscrire au budget, un emprunt d'équilibre. Cet emprunt ne sera souscrit qu'en cas de besoin sur l'exercice 2018. Les travaux de la gendarmerie s'étaleront sur deux ans, le recours à cet emprunt sera peut-être différé sur 2019.

M. AMIENS Bernard félicite et remercie MM. COURT Jean-Jacques et GUDEFIN Yves, pour la qualité de leur travail :

- pour la préparation du débat d'orientation budgétaire,
- pour l'élaboration et l'analyse des comptes de résultats 2017,
- et pour la préparation du budget prévisionnel 2018.

Il les félicite également pour leur sérieux et leur vigilance tout au long de l'année. Il faut anticiper et savoir réaliser des économies en travaillant sur les grands postes de dépenses.

En mars de cette année, 4 des 6 années du mandat auront été accomplies. Sur les deux années restantes il restera à élaborer le budget de 2019 et à préparer le budget 2020.

Seuls les budgets 2018 et 2019 seront à exécuter en totalité, pour 2020, il n'y aura que le 1<sup>er</sup> trimestre.

Pour 2020, seules des orientations seront données. Il est probable que le budget 2020 soit voté mais il restera amendable par décisions budgétaires modificatives (DBM), à l'initiative de la nouvelle équipe municipale.

La gestion de la Commune est impactée par les effets de la loi NOTRe depuis déjà quelques années avec :

- la baisse des dotations d'Etat,
- les effets cumulés des contributions au fonds de péréquation communal et intercommunal (le FPIC),
- la nouvelle organisation des Collectivités Territoriales (fusion des trois Communautés de Communes).

La baisse des dotations d'État a commencé en 2009 et s'est amplifiée depuis 2012.

A cette baisse est venue s'ajouter la contribution communale au trop fameux fond de péréquation (le FPIC). Ce fond a été mis en place pour tenter un rééquilibrage entre villes riches et villes pauvres.

Depuis janvier 2017, les effets de la fusion des trois ex-Communautés de Communes font dorénavant d'Arbois une Commune qui bénéficie du FPIC et non plus une Commune qui y contribue.

C'est un des effets positif de la fusion mais cela ne remboursera pas pour autant les contributions arboisiennes des années passées.

Pour information, les baisses cumulées des dotations et contributions au FPIC ont privés Arbois de 2009 à ce jour, de 1 200 000 € environ.

Même si pour 2018 l'érosion des recettes d'Etat est enrayée, il faut tout de même assurer le fonctionnement des affaires communales avec 400 000 € de budget annuel de moins qu'en 2008.

Alors qu'entre-temps, Arbois a supporté les effets de l'inflation (de 1,5 % à 2 % par an) et l'augmentation importante de certaines charges incontournables (fluides, assurances, frais de maintenance, masse salariale...).

Si les pertes avaient été compensées, c'est une augmentation de 35 % de la pression fiscale qui aurait été nécessaire.

La Commune a subi une baisse conséquente de sa capacité de financement du fonctionnement et de l'investissement municipal.

Elle a été contrainte de s'adapter à ces baisses de moyens :

- en réduisant progressivement les charges de fonctionnement,
- en annulant ou en reportant certains investissements,
- mais, aussi en réduisant le nombre de salariés au service des missions communales. Les dépenses de personnel actuelles sont les mêmes que celles de 2008 avec 4,5 équivalent temps plein non remplacés mais l'effet du glissement vieillesse technicité a maintenu la masse salariale au même niveau.

A cette situation déjà très complexe s'ajoute la mise en perspective des transferts à la Communauté de Communes de certaines prestations.

Il s'agit d'une perspective qui sans être clairement définie à ce jour dans les détails, laisse à penser qu'il y aura encore des ajustements financiers difficiles à réaliser pour notre Commune.

Ceci d'autant que le législateur dans ses bonnes intentions demande la mise en place «d'un pacte fiscal et financier» entre la Commune et la Communauté de Communes pour que les habitants du territoire ne paient pas globalement plus d'impôts.

La Communauté de Communes va augmenter ses prestations et forcément devoir mettre les recettes en face. Des recettes immanquablement issues de l'impôt, et les petites Communes devront s'ajuster et probablement diminuer la pression fiscale.

Le point positif est la baisse de 20 % de la cotisation au SDIS avec toutefois le regret que le transfert n'ait pas été le moment de lisser les cotisations de chaque Commune au même niveau. De nombreuses disparités existent sans explication rationnelle.

Il pourrait aussi être fait état des charges que l'État a transférées et qui n'ont pas été compensées par des abondements de dotations supplémentaires. L'instruction des dossiers d'urbanisme qui coûte quelques 17 000 € par an, mais encore l'élaboration des passeports et des cartes d'identité pour une population qui dépasse très largement celle de la Commune.

M. AMIENS Bernard indique qu'il s'agit d'une vraie gymnastique que d'exécuter un budget qui devra pour cette année être contenu avec un maximum de 1,1 % d'augmentation mais également de tenir les engagements de pas augmenter la pression fiscale pour les arboisiens.

La Commune a déjà subi « une double peine », à savoir :

- une augmentation de la fiscalité de 3 % en 10 ans,
- et une baisse des recettes (dotations et FPIC) de 420 000 € entre 2007 et 2016.

Baisser encore les recettes ou augmenter les charges est impossible. La Commune est à flux tendu, des réductions drastiques des moyens ont déjà été opérées.

M. AMIENS Bernard ajoute qu'il faut faire des choix politiques et il les propose :

- *Première décision* : il semble essentiel de maintenir la fiscalité actuelle jusqu'en 2020.
- *Deuxième décision essentielle* : sachant qu'il est inutile de rêver à des réalisations autres que celles que programmées depuis de nombreuses années, il faut rester réaliste :
  - avec des charges qui ne mettrons pas en péril les équilibres de fonctionnement.
  - et un endettement maîtrisé.

Sur le budget général de la Commune sera engagé cette année un très lourd programme d'investissement : c'est l'exécution rationnelle des prévisions :

- Avec les deux casernes (centre de secours pompiers et gendarmerie), ce sont là des obligations incontournables pour assurer la sécurité des habitants. Il est à noter que la gendarmerie ne plombra pas l'endettement, Arbois aura les recettes pour rembourser l'emprunt.

- La réalisation de l'auditorium (il est bien subventionné). Il a toute sa place dans les choix budgétaires. Les travaux s'imposent d'une part en matière de sécurité, d'autre part comme réponse à un véritable besoin d'offrir aux arboisiens une salle digne de ce nom pour des conférences, des cérémonies importantes (les grands mariages...).

- Si l'avancée du projet le permet, la Commune contribuera au financement du rond-point sur la RN 83, (la dépense est provisionnée).

- Quelques autres chantiers moins conséquents seront réalisés tels que :

- l'amélioration des voiries municipales,
- des aménagements sur les espaces destinés au public,
- les mises en sécurité qui s'imposeront,
- et bien sûr le remplacement des matériels obsolètes.

Tout autre investissement d'envergure ne sera le fruit que d'heureuses bonnes surprises sur la gestion du budget ou sur l'apport conséquent de subventions.

Il semble essentiel à M. AMIENS que la Commune continue à contenir aussi ses dépenses de fonctionnement.

Le point de tension est atteint sur le personnel, il n'y aura plus de Contrats Aidés, le recours sera fait à des contrats temporaires pour les surcharges de travail qui ne pourraient pas être assumées.

Pour cela, et sur proposition de M. COURT Jean-Jacques, des lettres de cadrage seront établies pour chacun des grands corps de dépenses :

- personnels,
- entretien des espaces publics,
- dépenses liées à la culture, au sport...

Ces lettres de cadrage budgétaire concerneront la partie maîtrisable des dépenses, sachant que la Commune n'aura pas la maîtrise des coûts des produits consommés : chauffage, électricité...

Il rappelle que la Commune doit apprendre à vivre et à travailler autrement.

Probablement que le train de vie de l'État est trop élevé pour les recettes nationales et probablement qu'il y a des économies, (ou qu'il y avait des économies à réaliser dans la gestion des Communes et Collectivités Territoriales), mais M. AMIENS Bernard rappelle avec insistance que les marges municipales sont extrêmement ténues.

En attente d'un probable transfert à la Communauté de Communes, d'autres travaux seront réalisés sur le réseau d'assainissement.

Pour mémoire en 2008, le budget était déficitaire de 50 000 €, aujourd'hui, il se solde avec un excédent, des travaux ont été réalisés et il en reste encore à faire. Les élus retarderont au maximum le moment du transfert à la Communauté de Communes afin d'exécuter les aménagements prévus au Schéma Directeur d'Assainissement.

Il s'agit notamment de terminer le gros chantier entrepris sur le quartier de Faramand.

Il est également souhaité de pouvoir apporter une réponse à la problématique d'inondations rencontrée occasionnellement sur la rue du Chardonnay.

De même qu'il conviendrait de reconsidérer le réseau d'assainissement du Clair Logis.

Globalement, la Commune peut s'enorgueillir d'une gestion prudente de ses finances dans un contexte financier qui s'est considérablement dégradé ces 10 dernières années avec l'apparition d'un système de péréquation nationale et le recul des dotations d'Etat.

L'avenir n'est pas parfaitement lisible :

- Qu'en sera-t-il des futures recettes communales sur le foncier ? On parle de révision de fiscalité, des interrogations demeurent autour du FPIC...
- Quels seront les compensations financières communales aux futurs transferts ?

M. AMIENS Bernard rappelle son souhait d'équité de traitement entre les Communes du nouveau territoire intercommunal. Les Arboisiens ne doivent assumer que ce qui les concerne.

M. MOREL Jean-Claude indique que dans les choix d'investissement, il s'aperçoit qu'Arbois a entamé beaucoup de choses qui n'ont jamais été terminées et des projets pharaoniques (piscine, prison, château Pécauld, maison Vercel, maison Molliet, ZAC vide, une station d'épuration trop grande, une mairie surdimensionnée...) mais pas une salle de « congrès » correcte, seulement un auditorium dont il sait à qui cela fait plaisir, mais cela ne semblait pas indispensable dans un premier temps.

Peu d'arboisiens se sentent concernés par la culture mais ils voient où va leur argent. Il ajoute que la culture, c'est bien, mais ne serait-il pas possible d'harmoniser tout ça, que veut dire cette éternelle concurrence entre le service culturel municipal et la M.J.C. ? Avec des budgets contraints, ne pourrait-on pas essayer d'améliorer ce qui existe ?

M. MOREL Jean-Claude dit qu'il ne remet pas en cause le travail de M. COURT mais qu'il n'a pas été avec son groupe associé aux choix, ils n'ont jamais pu en discuter.

M. AMIENS Bernard souhaite corriger certains points.

Pendant longtemps, il a été question d'un « arboisium », d'une grande salle de conférence, mais ce ne peut pas être une réalisation communale, Arbois n'a pas cette compétence de réalisation d'une salle polyculturelle, touristique. C'était d'ailleurs dans cette optique que la salle du Champ de Mars avait été transférée à la Communauté de Communes.

En ce qui concerne l'auditorium, une quinzaine de mariage a lieu chaque année, quelques réunions. C'est une envie forte de M. BRUNIAUX d'en faire une salle de spectacles et concerts. Pour M. AMIENS, cette salle a avant tout une utilité communale, elle doit être insonorisée, sonorisée et surtout mise en sécurité.

Sur une question plus économique, M. AMIENS Bernard rappelle que le budget sera impacté à hauteur de 150 000 € et que ce n'est pas avec cette somme qu'une autre grande salle pourrait être construite.

Parmi les « promesses », seule la Place de la Liberté n'a pas pu être réalisée en raison des baisses de dotations.

Mme REGALDI Sylvie ajoute que la Mairie aurait pu être rénovée autrement mais que les choix n'ont pas été faits par la Municipalité actuelle, si ce n'est l'ajout d'un ascenseur. Arbois n'avait pas besoin d'une si grande Mairie et des travaux auraient pu être entrepris aux ateliers municipaux.

M. AMIENS Bernard indique qu'ont été ajoutés des toilettes, une pièce d'archives municipales, et la consolidation du plancher de la salle du Tribunal. Ces travaux étaient incontournables et pour le reste, tout était déjà engagé.

M. MOREL Jean-Claude dit que les investissements auraient pu être orientés autrement pour bénéficier de ce qu'Arbois avait déjà. Le château Pécauld est vide, la maison EDF a été achetée pour installer la Communauté de Communes alors qu'il y avait de la place à la Mairie. Le camping ne marche pas, la piscine est trop petite pour être homologuée. Où en sont les projets de la maison Vercel, de la maison Molliet, du Square morel ?

M. AMIENS Bernard répond qu'en 2008, le Château était occupé gratuitement, désormais le C.I.V.J. paie une location. La destinée du château est étudiée, l'investissement a été réalisé à l'époque des « pharaons ».

Pour les travaux à la piscine, reste en suspens la question des transferts à la Communauté de Communes et quels travaux ?

Pour le logement de la Communauté de Communes, c'est elle qui a fait le choix de partir, la Mairie ne l'a pas chassée.

M. MOREL Jean-Claude dit que les citoyens ne font pas la différence entre la Communauté de Communes et la Commune et que pour eux, c'est de l'argent dépensé inutilement.

M. AMIENS Bernard indique que pour la maison Molliet, l'opportunité a été de l'acheter, sans réel projet toutefois et qu'il faut attendre de voir quel argent sera disponible pour pouvoir initier un projet même si quelques idées existent déjà (marché couvert, parking...).

Pour le bâtiment de la prison, un projet existait avec l'OPH du Jura, il avait été instruit, des plans avaient même été réalisés par un architecte. Il a finalement été abandonné par le Vice-Président du Conseil Départemental en charge du logement de l'époque et le projet a été réalisé sur Saint-Amour.

Pour le camping, M. AMIENS Bernard dit que la compétence tourisme appartient à la Communauté de Communes, le camping sera transférable à cette dernière mais, Arbois doit-elle se dessaisir de la plus grande surface foncière de centre-ville ?

Aujourd'hui, le camping est en Délégation de Service Public, les emprunts sur les travaux ne sont pas arrivés à échéance.

Pour la maison Vercel, M. AMIENS Bernard rappelle qu'elle a été acquise avec le soutien du Conseil Départemental de l'époque où le Président avait une vraie volonté de réaliser le projet. Il y avait un engagement fort de l'Académie des Sciences, de l'Institut Pasteur. La maison Vercel appartient toujours à la Commune, elle n'a pas été cédée au Département puisqu'aucun projet ne semble être prêt à voir le jour prochainement.

Pour la maison Molliet, M. MOREL Jean-Claude rappelle qu'une commission a été créée mais qu'elle n'a jamais été réunie.

M. AMIENS Bernard indique que de nombreuses hypothèses existent mais qu'il faut pour cela avoir récupéré la caserne des pompiers pour un projet plus global. Cela n'empêche bien évidemment pas d'avoir des idées. Chacun peut venir en parler avec lui à la Mairie.

M. MOREL Jean-Claude répond qu'il ne s'agit pas de discuter entre deux, mais de réunir une commission et en parler à plusieurs. Les élus de son groupe se sentent exclus de toutes réflexions, les dossiers arrivent tout prêts au Conseil Municipal sans aucune concertation en amont. Il n'y a plus de motivation, ils ne sont au courant de rien, ceci explique notamment le départ de Mme LUCAS VERNUS.

M. AMIENS Bernard répond que ce n'est pas le sens de sa lettre de démission.

Mme DE ZAN Anne dit que rien n'est fait dans les projets pour attirer de la population. Arbois perd des habitants et rien n'est fait pour les retenir. Il n'y a rien de proposé pour la jeunesse, le square Sarret est sale, aucun investissement n'est réalisé à destination de la jeunesse, des écoles...

M. AMIENS Bernard rappelle à Mme DE ZAN qu'elle-même a fait le choix d'habiter à Mesnay. Il ne voit pas bien qu'elles pourraient être les solutions. La Commune n'a pas vocation à être promoteur



immobilier, de nombreux logements vides existent en centre-ville, peut-être que la taxe d'habitation sur les logements vacants pourra faire bouger les choses. Un lotissement privé pour 17 maisons attend des habitants, la fiscalité arboisienne n'est pas attractive, il est proposé dans le DOB de ne pas augmenter la fiscalité, ce peut être attractif.

De nombreuses personnes âgées vivent seules dans des logements trop grands, mais quelles solutions ?

La circulation des véhicules en centre-ville ne le rend pas attractif, le rond-point sera une solution.

Pour les écoles, la compétence appartient au SIVOS, chaque Commune participe financièrement aux investissements et tous oublient tout projet dès qu'il s'agit de mettre la main au porte-monnaie.

M. AMIENS Bernard dit être le premier à déplorer cette baisse de population, cela est lié à plusieurs facteurs et la Commune essaie d'agir là où elle le peut, d'autant que la compétence logements appartient à la Communauté de Communes mais là encore, quelle action pourrait-elle mettre en place ?

Les gens habitent là où ils paient le moins d'impôt et proches des services du bourg-centre, c'est pourquoi M. AMIENS demande une équité entre les Communes. Ce n'est pas au bourg-centre d'assumer le financement complet de tous les services utilisés également par des personnes extérieures à la Commune.

Arbois reste autour de 3 500 habitants, 2017 a été une année de record de décès, plus de 100 là où il y en avait 70 les autres années. La population est vieillissante à Arbois.

M. MOREL Jean-Claude se pose la question du remplacement de la chaudière du château Pécauld pour 180 000 € alors qu'il est vide. D'autres solutions existent peut-être ?

Une commission de travail pourrait y réfléchir. Aujourd'hui, il est difficile d'apporter des solutions ou de faire des propositions, les Conseillers ne connaissent des dossiers que ce que l'on veut bien leur dire en séance du conseil.

**A l'unanimité, les membres du Conseil municipal reconnaissent qu'il y a eu débat sur les orientations budgétaires.**

### **3 – ENGAGEMENT DES CREDITS D'INVESTISSEMENT AVANT VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS**

Dans l'attente du vote du budget primitif, l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Conseil Municipal peut autoriser le Maire à engager des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits votés au budget de l'exercice précédent.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à engager les dépenses dans les limites définies ci-dessus.**

### **4 – REALISATION D'UN RESEAU D'ASSAINISSEMENT : PLACE FARAMAND ET RUE DE L'HUILERIE**

Un projet de travaux a été établi par le SIDEC et il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le projet du SIDEC estimé à 162 000 € T.T.C.

Cette opération pouvant être aidée par le Conseil Départemental et l'Agence de l'Eau, il est demandé au Conseil Municipal de solliciter toutes subventions susceptibles de concerner ce projet.

M. MOLIN René indique que c'est la continuité des travaux du curage du canal de Faramand. Il s'agit de raccorder les maisons et les habitations des rues proches.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le projet et sollicite les subventions.**

### **5 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION : MARATHON PASTEUR**

Les organisateurs de la 1<sup>ère</sup> édition du Marathon Pasteur ont décidé de renouveler la manifestation pour 2018. Ils sollicitent une subvention de la Ville d'Arbois à hauteur de 3 500 € (pour mémoire, 3 000 € avaient été accordés en 2017).

M. MOREL Jean-Claude souhaite savoir si la subvention est versée à une association.

Mme PINGAT CHANEY Martine répond qu'il s'agit de l'union de deux clubs Dolois qui ont eu cette idée de Marathon Arbois-Dole. 2017 a été un grand succès avec plus de 500 participants.

La Communauté de Communes participe également au financement.

Mme DE ZAN Anne rappelle qu'il a été décidé de diminuer les subventions de toutes les associations.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention de 3 000 € pour le Marathon Pasteur.**

## **6 – COMMUNICATIONS**

### **\* Attribution des marchés pour la construction de la gendarmerie**

Un marché à procédure adaptée a été lancé avec une remise des plis au 18 décembre 2017.

66 offres ont été reçues pour les 15 lots.

La commission d'ouverture des plis s'est réunie le 19 décembre 2017 et le 15 janvier 2018 pour analyse du rapport établi à partir des offres par notre maître d'œuvre.

Au vu des éléments issus de l'analyse des offres, les offres suivantes ont été retenues :

- Lot 1 : Terrassement VRD – Entreprise TP SAILLARD – 189 652,22 € H.T.
- Lot 2 : Gros œuvre – Entreprise GC BAT – 740 000 € H.T.
- Lot 3 : Etanchéité – Entreprise SFCA – 86 385,73 € H.T.
- Lot 4 : Menuiseries extérieures – Entreprise MALENFER – 210 349,65 € H.T.
- Lot 6 : Isolation extérieure gabions – Entreprise TP SAILLARD – 221 569,50 € H.T.
- Lot 7 : Isolation extérieure bois – Entreprise NOUVEAU – 105 321,76 € H.T.
- Lot 9 : Doublage cloisons plafonds peinture – Entreprise POLYPEINT – 154 006,72 € H.T.
- Lot 10 : Carrelage faïences – Entreprise SCHIAVONE – 78 350,52 € H.T.
- Lot 11 : Revêtement sols souples – Entreprise BONGLET – 11 838,34 € H.T.
- Lot 12 : plomberie sanitaire chauffage – Entreprise MOLIN – 231 587,59 € H.T.
- Lot 14 : Plateforme élévatrice – Entreprise ARATAL – 35 062,00 € H.T.
- Lot 15 : Espaces verts – Entreprise VDS PAYSAGE – 9 807,95 € H.T.

Il a été décidé de négocier avec les entreprises candidates des lots 5, 8 et 13.

A l'issue des négociations, les offres suivantes ont été retenues :

- Lot 5 : Métallerie – Entreprise DUCROT – 192 726,27 € H.T.
- Lot 8 : Menuiserie intérieure – Entreprise MALENFER – 100 322,40 € H.T.
- Lot 13 : Electricité courants faibles – Entreprise COTEB CODIEL – 195 000,00 € H.T.

### **\* *Réserve biologique intégrale du Cul des Forges***

Suite à la demande de classement en réserve biologique intégrale du Cul des Forges (délibération du 29 septembre 2016), un dossier a été élaboré par l'ONF et soumis à l'avis du Conseil National de la Protection de la Nature, lequel a donné un avis favorable à l'unanimité. La Commune a reçu cet été le rapporteur qui a présenté le dossier.

L'arrêté interministériel devrait bientôt être signé par le Ministre en charge de l'environnement et le Ministre de l'agriculture.

Ce classement va permettre de protéger durablement ces 45 hectares. Il s'agit de parcelles de forêt primaire où l'exploitation forestière était difficile voire impossible. Le classement en Réserve Biologique Intégrale interdit toute intervention de l'homme, seules des mises en protection pourront être réalisées le long des chemins de randonnées.

L'idée est de laisser libre cours au processus naturel d'évolution de la forêt, des études complémentaires seront réalisées et un état des lieux sera refait dans une quinzaine d'années pour voir

l'évolution. Cela présente un intérêt scientifique et touristique certain. Des subventions pourront être obtenues afin de communiquer autour des richesses de la Réserve Biologique Intégrale et d'installer une signalétique adaptée.

Ce classement s'inscrit dans la logique engagée de protection du patrimoine communal.

La séance est levée à 22 h 45.

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2018**

**PRESENTS** : MM. AMIENS Maire, COURT, Mmes REGALDI, PINGAT CHANEY, M. MOLIN Adjoints, Mme BARBIER, M. FRANCONY, Mmes CHATEAU, LOMBARD, MM. HIRSINGER, JEANNEY, MULIN, Mmes FOURNIER, ROLET, M. BERNARD, Mme PERRARD, M. MOREL, Mme DE ZAN.

**ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR** :

M. BRUNIAUX pouvoir à Mme PINGAT CHANEY  
M. PIERRE pouvoir à Mme LOMBARD  
Mme VUILLEMIN pouvoir à M. FRANCONY  
M. ACCARD-GUILLOIS pouvoir à Mme REGALDI  
Mme ALIBERT pouvoir à Mme CHATEAU  
M. GUILLAUMOT pouvoir à Mme BARBIER  
Mme DESVIGNES RIBEIRO pouvoir à M. JEANNEY  
Mme RAMBOZ pouvoir à M. COURT

**ABSENT** : M. SERVOLLE Xavier

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. ROMAIN Bernard

Après l'appel des conseillers et la nomination d'un secrétaire de séance, M. le Maire demande si des observations sont à formuler sur le compte-rendu de la séance du 21 décembre 2017.

Aucune observation n'étant faite, le compte-rendu est adopté, on passe à l'ordre du jour :

- 1) Installation d'un nouveau conseiller municipal,
- 2) Débat d'orientations budgétaires,
- 3) Engagement des crédits d'investissement avant vote du budget primitif,
- 4) Réalisation d'un réseau d'assainissement : Place Faramand et rue de l'Huilerie,
- 5) Attribution d'une subvention : Marathon Pasteur,
- 6) Communications.

\*\_\*\_\*

### **1 – INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL**

Par courrier reçu le 31 janvier 2018, Mme LUCAS VERNUS Claire, élue sur la liste «Pour Arbois, une autre voie(x)», a présenté sa démission à M. le Maire.

Dans les Communes de 3 500 habitants et plus, le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller élu sur cette liste dont le siège est devenu vacant.

Il s'agit de M. SERVOLLE Xavier.

La réception de la démission d'un Conseiller Municipal par le Maire a pour effet immédiat de conférer la qualité de Conseiller Municipal au suivant de liste sans qu'aucun texte législatif ou réglementaire n'exige que ce dernier soit préalablement installé.

Le mandat du Conseiller Municipal suivant de liste débute donc dès la vacance du siège et le Maire doit le convoquer à toutes les séances ultérieures, sauf si l'intéressé y renonce de manière expresse, dans les formes fixées à l'article L 2121-4 du CGCT pour la démission.

M. AMIENS Bernard remercie personnellement et au nom du Conseil Municipal, Mme LUCAS VERNUS. Elle a toujours participé aux réunions de façon constructive mais c'est un problème de disponibilité professionnelle qui l'a contrainte à démissionner.

Suite à la démission de Mme LUCAS VERNUS Claire, il sera nécessaire que le Conseil Municipal désigne un nouveau titulaire pour le SIVOS d'Arbois et un nouveau représentant pour les Cités de Caractère de Bourgogne Franche-Comté.

## **2- DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

M. COURT Jean-Jacques présente le rapport d'orientation budgétaire adressé aux Conseillers. Promulguée le 7 août 2015, la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) a modifié les modalités de présentation du rapport.

Dans les Communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal, dans les deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil Municipal. Il est pris acte du débat par une délibération spécifique.

Concrètement, l'instauration d'un rapport d'orientations budgétaires (ROB) apporte les principales modifications suivantes:

- les informations figurant dans le ROB doivent faire l'objet d'une publication, notamment sur le site internet de la Commune (si elle en dispose),
- le débat afférent à la présentation de ce rapport doit désormais, obligatoirement, faire l'objet d'une délibération spécifique,
- le ROB doit, dorénavant, être transmis au représentant de l'Etat dans le Département ainsi qu'au Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) dont la Commune est adhérente.

### Le contexte national :

Après deux années d'inflation quasi nulle, le taux d'inflation 2017 est de 1,1 % et le taux prévisionnel 2018 est équivalent au taux 2017.

C'est une bonne nouvelle car cela présage un rebond de l'économie. Cela pourrait être confirmé par l'évolution du taux de croissance 2017 (1,9 %) et par le taux prévisionnel 2018 qui est fixé à 2 %.

Une légère diminution du taux de chômage : 9,7 % en 2017 et 9,6 % en 2018.

Le déficit structurel de la France sera inférieur au seuil de 3 % (2,9 %) sous réserve de l'avis du Conseil Constitutionnel.

Un contrat pour limiter la hausse à 1,1 % des dépenses de fonctionnement sera signé entre les Collectivités de + 50 000 habitants et l'Etat, sous le contrôle du Préfet. La Commune n'est pas concernée par cette mesure. Mais, il sera proposé de contenir les dépenses courantes dans cette limite.

Un effort de désendettement sera également demandé à ces Collectivités.

La loi de finances 2017 avait prévu un taux de revalorisation historiquement bas des bases d'imposition à 0,4 %. Pour 2016 et 2015, ces taux de revalorisation étaient de 1 % et 0,90 % pour 2014. C'est le taux le plus bas depuis la mise en place de ce mode de calcul.

Pour 2018, la revalorisation des bases des taxes foncières ne sera plus basée sur la prévision d'inflation de l'année à venir, mais sur le taux d'inflation constaté sur la dernière année. De plus, il est prévu par la suite qu'aucune mesure de revalorisation n'interviendra. De ce fait, cela laisse supposer qu'en plus de l'incertitude de la compensation à l'Euro près, de la taxe d'habitation, l'allocation de compensation sera figée et les augmentations futures décidées par les Collectivités, seront supportées par les redevables.

Le chapitre des dotations devrait légèrement augmenter grâce à l'évolution de la dotation de solidarité rurale.

Le FPIC sera maintenu à son niveau de 2017.

Un soutien à l'investissement est mis en place. Plus de la moitié de ce soutien concernera la DETR et une aide sera mise en place aux petites Communes pour l'ingénierie inhérente à leurs projets de travaux.

Enfin, un nouveau fonds sera créé pour venir en appui des réformes structurelles : mutualisation, fusions de Communes...

### Le contexte local :

Il est plein d'incertitudes.

Le dernier recensement de la population effectué en 2016, montre une baisse de la population municipale (3 407 habitants). La population comptée à part maintient la population DGF au-dessus du seuil de 3 500 habitants. Mais, cette diminution de la population contribuera à entretenir la baisse des dotations de l'Etat.

La réforme de la taxe d'habitation inquiète les Collectivités. Bien que les prévisions de compensation soient annoncées à l'Euro près, les modalités du remplacement de cette taxe ne sont pas encore déterminées.

La fusion des trois Communautés de Communes est effective depuis un an. Le transfert des compétences obligatoires a été réalisé en 2017. La Communauté de Communes Arbois Poligny Salins les Bains Cœur du Jura devra valider le transfert des compétences optionnelles et surtout les harmoniser avant la fin 2018. D'après débats seront nécessaires pour arriver à cette harmonisation des compétences. Il faut rappeler que si le transfert d'une compétence s'accompagnera d'une éventuelle baisse des dépenses pour la Commune, la dotation de compensation attribuée aux Communes par la Communauté de Communes et déterminée lors de la réforme de la taxe professionnelle, sera réduite à équivalence.

Par ailleurs, la mise en place d'un pacte financier et fiscal entre les diverses Collectivités composant la Communauté de Communes devra être suivie avec attention.

#### L'évolution de la situation financière de la Commune d'Arbois :

A son installation aux affaires communales, la Municipalité s'était engagée à contenir la dette et à ne pas augmenter la fiscalité. Cet engagement a été renouvelé lors de l'élection 2014 avec un engagement complémentaire, la réduction des charges courantes pour compenser la baisse des dotations de l'Etat.

#### La dette de la Ville d'Arbois :

Elle est composée de divers emprunts répartis sur les budgets comme suit:

- budget principal (8 : Caisse d'Epargne, 1 : CRCA, 5 : Banque Populaire),
- assainissement (2 : Caisse d'Epargne, 5 : Banque Populaire, 1 : CRCA, 1 : Crédit Local),
- camping (1 : Caisse d'Epargne).

Les différents emprunts sont à taux fixe (de 0,90 % à 4,75 %). La majeure partie a une durée d'amortissement de 15 ans sauf l'emprunt du camping (12 ans) amorti en 2022 et un emprunt de l'assainissement (20 ans) arrivant à échéance en 2027.

Le tableau de l'endettement du budget principal présentait un encours au 01/01/2008 de 5 283 003 €. L'encours au 01/01/2018 est de 5 124 952 € (Arbois : 1 504 €/h, strate : 769 €/h) et celui du 01/01/2020, sans emprunt nouveau, est évalué à 3 969 757 € (1 165 €/h).

BUDGET	EXERCICE	ENCOURS	ANNUITES	CAPITAL	INTERETS
Budget principal	31/12/2017	5 124 952,09	606 490,66	498 341,44	108 149,22
Assainissement	31/12/2017	1 168 340,64	129 925,85	98 175,15	31 750,70
Camping	31/12/2017	161 692,64	35 805,48	30 157,20	5 648,28
Dette consolidée	31/12/2017	6 454 985,22	772 221,99	626 673,79	145 548,20

Il faut souligner dans la comparaison des ratios de la baisse de la population, que le ratio tenait compte de la population DGF alors que les ratios 2018 et 2020 sont calculés d'après la population INSEE 2017.

L'annuité était de 802 695 € en 2008, et de 680 855 € en 2018 et l'annuité prévisionnelle 2020, sans emprunt nouveau, sera de 648 659 €.

Malgré l'importance de l'emprunt réalisé en 2017, pour la construction de la gendarmerie (2 000 000 €), la Municipalité, selon son engagement, contient sa dette en masse. Mais, il faut souligner que la construction de la gendarmerie est productrice de revenus, l'annuité de l'emprunt est, en partie, couverte, par le montant de la location versée par l'état, atténuant l'incidence de l'annuité sur l'autofinancement de la Collectivité.

La capacité de désendettement (encours de la dette/épargne brute), indicateur de solvabilité, indique le nombre d'années qu'il serait nécessaire à la Collectivité pour rembourser l'intégralité de l'encours de sa dette, en supposant qu'elle y consacre toutes ses ressources disponibles. La capacité de désendettement de la Ville d'Arbois est de 4,5 ans. Le taux d'alerte est de 8 ans.

#### La fiscalité :

##### Evolution des bases d'imposition 2013/2017

Exercice	2013	2014	2015	2016	2017
Taxe d'habitation	4 246 851	4 250 989	4 459 959	4 395 353	4 429 041
Taxe foncière bâtie	4 619 276	4 710 791	4 495 773	4 528 577	4 580 719
Taxe foncière non bâtie	423 126	435 580	441 658	445 993	440 544

#### Evolution du produit fiscal 2013/2017

Exercice	2013	2014	2015	2016	2017
Taxe d'habitation	513 869	514 370	554 415	547 661	551 859
Taxe foncière bâtie	1 074 906	1 096 201	1 097 637	1 085 500	1 098 061
Taxe foncière non bâtie	129 942	134 074	139 696	141 068	139 344

#### Evolution des taux d'imposition 2013/2017

Exercice	2013	2014	2015	2016	2017
Taxe d'habitation	12,10 %	12,10 %	12,46 %	12,46 %	12,46 %
Taxe foncière bâtie	23,27 %	23,27 %	23,97 %	23,97 %	23,97 %
Taxe foncière non bâtie	30,71 %	30,71 %	31,63 %	31,63 %	31,63 %

Le montant des cotisations de taxes foncières prélevé sur le territoire d'Arbois est de 2 816 053 €. La taxe foncière récoltée est répartie entre la Commune, la Communauté de Communes et le Département.

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (264 880 €) est comprise dans le montant. Depuis 2017, en raison de la prise de compétence des ordures ménagères par la Communauté de Communes, cette taxe est prélevée pour son compte, puis reversée au SICTOM de Champagnole. Le taux des ordures ménagères est de 7,26 % sur Arbois. Il est de 9,45 % à Poligny. L'ancienne Communauté de Communes de Salins a instauré la redevance des ordures ménagères de même que l'ensemble des petites Communes appartenant à la CCPS. Une harmonisation restera à définir sur l'ensemble de la nouvelle Communauté de Communes : redevance ou Taxe ?

La Commune d'Arbois a prélevé la somme de 1 789 264 € au titre des trois taxes :

- 31 % pour la taxe d'habitation,
- 62 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties,
- 7 % au titre de la taxe sur les propriétés non bâties.

Il convient de souligner que les bases du foncier non bâti ne représentent que 4,8 % du total des bases d'imposition.

Les taux ont été augmentés en 2015. C'est la seule augmentation depuis 2008 et l'ambition de la Municipalité actuelle est de ne pas les augmenter avant 2020. Toutefois, cette affirmation est donnée avec prudence. Les futures négociations en liaison avec les transferts de compétences, l'instauration du pacte financier et fiscal entre les Collectivités doublée d'une éventuelle nouvelle intervention de l'état sur l'évolution des dotations, incite à cette prudence.

#### Variation des dotations et du FPIC :

Depuis 2009, une baisse des dotations cumulées de la dotation forfaitaire et de la dotation de solidarité rurale a été constatée. Cette baisse a été amplifiée par l'instauration du FPIC.

L'addition des pertes subies par la Commune par année depuis 2007 jusqu'en 2016 donne un total de 1 218 773 € et montre l'ampleur de la baisse.

L'année 2016 par rapport à 2007 donne une différence de moins 419 181 €.

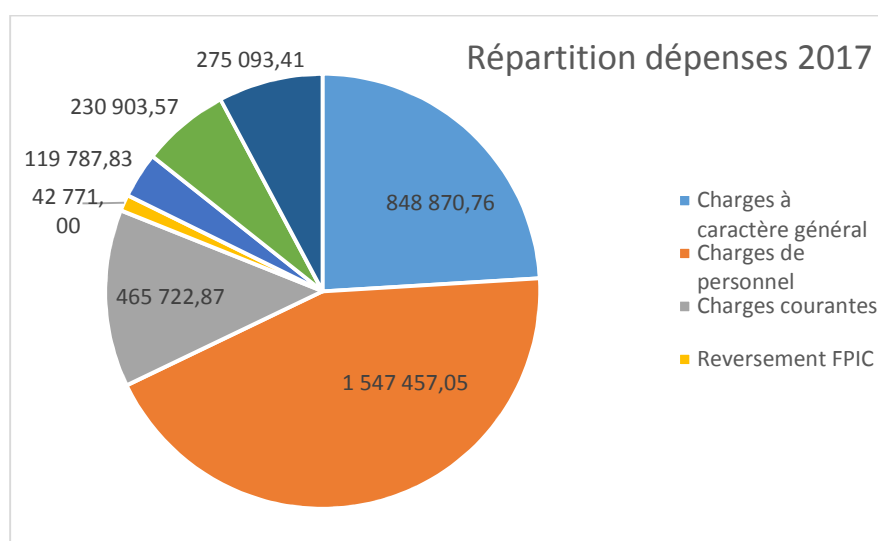
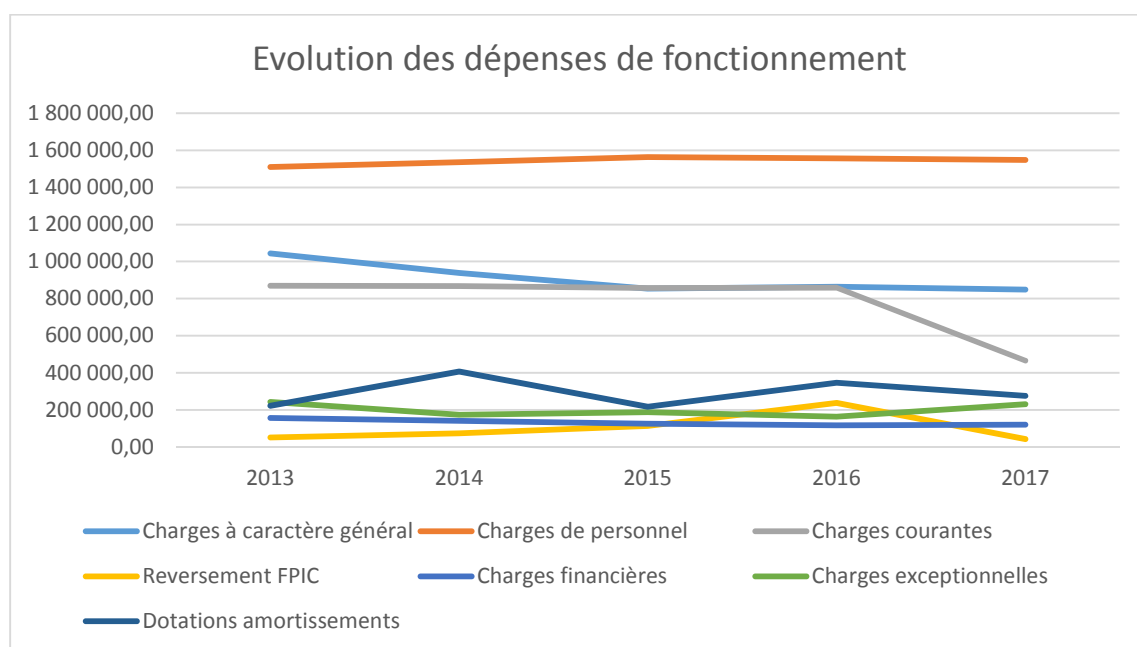
A partir de 2017, la fusion des trois Communautés de Communes a modifié le mode de calcul du FPIC. La Commune a perdu son statut de contributeur au FPIC, pour devenir à la fois contributeur et bénéficiaire de ce fonds. Cela a été bénéfique pour la Ville d'Arbois puisque la Commune n'est plus contributrice que de 2 030 € et est attributaire de la somme de 45 332 € soit un excédent de recettes de 43 302 €.

En 2016, la Commune était contributrice à hauteur de 153 883 € soit une différence de 199 185 € que l'on retrouvera dans l'équilibre du budget.

EXAMEN DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

*DEPENSES DE FONCTIONNEMENT*

COMPTE	NATURE	2013	2014	2015	2016	2017
011	Charges à caractère général	1 044 528,20	938 338,86	853 718,48	863 634,11	848 870,76
012	Charges de personnel	1 510 878,00	1 535 883,80	1 563 057,08	1 557 167,21	1 547 457,05
65	Charges courantes	870 032,45	868 274,87	858 115,43	859 603,66	465 722,87
014	Reversement FPIC	51 268,00	73 076,00	113 245,00	237 074,00	42 771,00
<b>S/T</b>	<b>Charges courantes</b>	<b>3 476 700,65</b>	<b>3 415 573,53</b>	<b>3 388 135,99</b>	<b>3 517 478,98</b>	<b>2 904 821,68</b>
66	Charges financières	156 657,38	140 735,54	125 030,66	116 732,69	119 787,83
67	Charges exceptionnelles	243 220,79	173 201,77	187 647,19	162 914,73	230 903,57
68	Dotations amortissements	221 291,02	406 035,74	217 181,03	346 479,10	275 093,41
	<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>4 097 869,84</b>	<b>4 135 546,58</b>	<b>3 917 994,87</b>	<b>4 143 605,50</b>	<b>3 530 606,49</b>





L'évolution de la dette, celle de la fiscalité et celle des dotations donnent le contexte dans lequel la gestion de la Ville d'Arbois a été assurée en 2017. Ce contexte se doit également de tenir compte de l'impulsion donnée par la Municipalité en imposant une recherche de la contention des dépenses. En donnée brute, le tableau des dépenses courantes donne une diminution de ces dépenses de l'ordre de 613 000 € par rapport à 2016. Cela mérite explication.

Les diminutions des chapitres charges à caractère général (- 15 000 €) et charges de personnel (- 10 000 €) sont le résultat direct de la recherche de la contention des dépenses.

L'attention doit se porter sur les chapitres Charges courantes (chapitre 65) et Reversement du FPIC (chapitre 014). Il a été vu plus avant, les raisons de la baisse du reversement du FPIC. Par contre, le montant de la baisse des charges courantes est dû à la prise de compétence par la Communauté de Communes des ordures ménagères et des cotisations au SDIS pour un total d'environ 412 000 €. Mais, ce montant n'affectera en rien, l'équilibre du budget puisque, dans le même temps, on constate en recettes, la disparition du montant de la taxe des ordures ménagères et une diminution de l'attribution de compensation, à hauteur de 80 % de la cotisation au SDIS.

Les frais financiers sont en nette diminution sur les quatre années précédentes, une légère augmentation est constatée sur l'exercice 2017.

Les charges exceptionnelles comprennent d'une part, les subventions d'équilibre des budgets annexes : Piscine (86 833 €), Camping (39 411 €). La progression de ce chapitre est essentiellement due à l'inscription des frais de sinistre sur les toilettes de la Foule, les indemnités versées par les assurances sont imputées en recette au compte 77 au moment de leur remboursement.

Compte	Nature	2013	2014	2015	2016	2017
011	Charges générales	1 044 528	938 338	853 718	863 634	848 870

Les fluides ont un montant de dépenses comparables à celui de 2014. Le cours des fluides est stable. Pour l'année 2018, une augmentation de 5 % calculée sur le montant inscrit en 2017, est envisagée et devra être anticipée sur le budget 2018. Il en sera de même pour les assurances, une progression de 6 % doit être attendue. Les dépenses liées aux contrats et prestations de service sont en régression malgré la dépense d'urbanisme versée à la Communauté de Communes de Champagnole. Enfin, des frais d'exposition exceptionnelle, prévus au budget 2017, sont comptabilisés dans ce chapitre.

Compte	Nature	2013	2014	2015	2016	2017
012	Frais de personnel	1 510 878	1 535 883	1 563 057	1 557 167	1 547 457

Les charges de personnel ont peu évolué sur les cinq dernières années. Les baisses de crédit consécutives aux arrêts d'activité (retraites, départs volontaires non remplacés) ont permis de supporter les frais inhérents à la revalorisation des carrières des agents ainsi que l'augmentation des charges patronales. Cela a aussi facilité le recrutement d'Emplois Aidés.

La Commune d'Arbois a 30 emplois permanents répartis comme suit dans les services: administration générale : 7 emplois, Police : 3 emplois, Culture et Musées : 3 emplois, Gymnase : 2 emplois, Piscine : 1 (5/12) emploi, Services techniques : 11 emplois, Espaces verts: 4 emplois.

La Commune emploie un nombre important de salariés sous contrat: Piscine : 2 caissiers, 9 MNS, 1 agent de sécurité, Ecole de musique : 11, Musées : 2, Service administratif: 1 (ménage).

Pour information, l'entretien des locaux de la Piscine est confié à Agathe Paysages.

8 contrats Aidés et un contrat apprenti sont encore en poste en 2017 et se termineront en 2018.

La majeure partie est employée aux services techniques et Espaces verts. La Commune d'Arbois devra engager une réflexion pour compenser la suppression de ces contrats Aidés par l'Etat : non remplacement des effectifs ou recrutement.

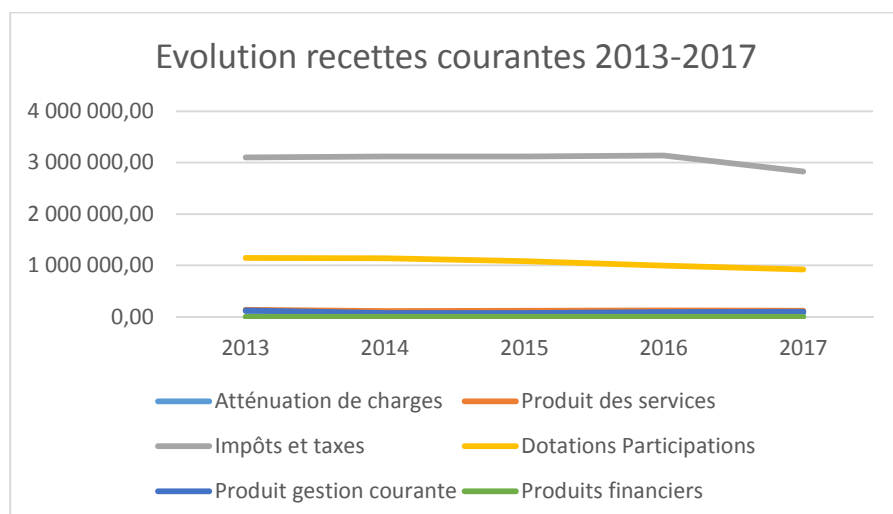
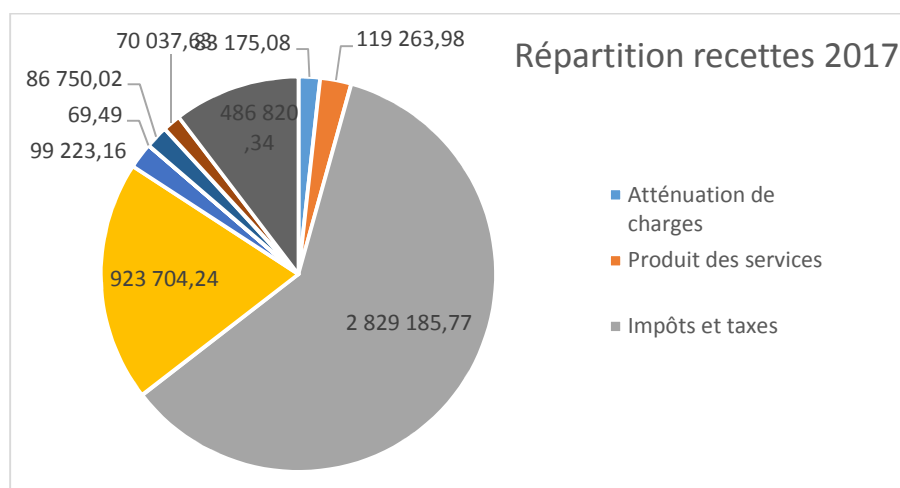
#### Orientations pour les frais de personnel 2018

Mesures loi de finances 2018 :

- suppression de la contribution exceptionnelle de solidarité et institution d'une indemnité compensatrice pour les agents pour compenser la hausse de 1,7 % de la CSG (le taux passe de 7,5 % à 9,2 %) pour les agents effectuant plus de 28 H,
- taux de cotisation retraite passe de 10,29 % à 10,56 %,
- instauration d'un jour de carence,
- cotisation patronale (+ 0,11 %) pour les agents en statut contractuel et (- 1,62 %) pour les agents en statut FPT,
- le SMIC augmente de 0,12 € (9,88 €).

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

COMPTE	NATURE	2013	2014	2015	2016	2017
013	Atténuation de charges	114 525,01	65 894,88	84 950,22	78 933,74	83 175,08
70	Produit des services	137 561,06	112 063,98	115 533,96	121 722,69	119 263,98
73	Impôts et taxes	3 101 233,35	3 121 341,83	3 116 941,74	3 136 380,31	2 829 185,77
74	Dotations Participations	1 145 832,71	1 137 022,45	1 084 289,12	995 793,15	923 704,24
75	Produit gestion courante	123 455,22	75 308,50	77 369,08	96 444,55	99 223,16
76	Produits financiers	74,40	43,62	75,44	73,92	69,49
<b>S/T</b>	<b>Recettes courantes</b>	<b>4 622 681,75</b>	<b>4 511 675,27</b>	<b>4 479 159,86</b>	<b>4 429 348,36</b>	<b>4 054 621,72</b>
77	Produits exceptionnels	36 001,12	212 843,49	15 011,70	85 842,87	86 750,02
042	Opérations d'ordre	7 858,34	8 196,76	49 708,93	124 718,21	70 037,63
002	Excédent reporté	468 197,61	316 087,38	777 811,40	454 964,00	486 820,34
	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>5 135 338,82</b>	<b>5 048 802,29</b>	<b>5 321 691,89</b>	<b>5 094 873,44</b>	<b>4 698 229,71</b>



Les recettes de fonctionnement courantes sont en nette diminution pour les raisons données plus haut (disparition des ordures ménagères, diminution de l'attribution de compensation). Cela concerne le chapitre Impôts et taxes (- 10 %) et le chapitre 74 Dotations et Participations (- 7,25 %). La dotation forfaitaire a chuté de 103 634 € compensée en partie par une augmentation de la dotation de solidarité rurale (+ 21 463 €) et d'une régularisation de la compensation de la taxe d'habitation (+ 24 851 €). Les autres chapitres sont stables.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

COMPTE	NATURE	2013	2014	2015	2016	2017
001	déficit reporté	40 612,03	99 773,97	118 392,92	613 463,02	
10	Dotations		3 504,00	743,00	40 183,00	2 000,00
16	Emprunts	566 394,54	572 474,51	515 815,22	542 763,67	498 341,44
20	Immobilisations incorporelles	28 485,95	12 129,60	138 412,56	59 568,20	
21	Immobilisations corporelles	283 638,28	308 912,50	586 727,24	1 156 701,60	386 924,04
23	Immobilisations en cours	602 636,90	378 575,01	253 714,46	119 014,26	118 303,85
040	Opérations entre sections	7 858,34	8 196,76	49 708,93	124 718,21	70 037,63
041	Opérations patrimoniales	56 998,22	53 693,11	38 728,97	73 511,89	76 820,80
	<b>Total</b>	<b>1 586 624,26</b>	<b>1 437 259,52</b>	<b>1 702 243,30</b>	<b>2 729 923,85</b>	<b>1 150 427,76</b>

La Commune d'Arbois a investi environ 505 000 € en 2017 : Matériel divers (76 582 €), Véhicule (75 168 €), Voirie (99 496 €) Réseau électrique (27 471 €), Gendarmerie (105 992 €), Auditorium (10 454 €), Orgue (91 326 €). Mais, il faut tenir compte des dépenses engagées, appelées restes à réaliser, pour un montant de 3 262 150 € dont 3 064 000 € pour la gendarmerie. L'appel d'offres a été lancé et les lots attribués. Ce sont bien des dépenses engagées.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

COMPTE	NATURE	2013	2014	2015	2016	2017
001	Excédent reporté					159 912,30
10	Dotations	662 754,14	841 710,93	307 584,70	1 074 854,41	604 330,01
13	Subventions	45 044,93	10 335,40	224 979,58	44 990,75	83 151,87
16	Emprunts	500 762,00	153,16	300 306,00	1 350 000,00	1 500 000,00
21	Autres immobilisations financières		6 937,46			
040	Opérations d'ordres entre sections	221 291,02	406 035,74	217 181,03	346 479,10	275 093,41
041	Opérations patrimoniales	56 998,22	53 693,91	38 728,97	73 511,89	76 820,80
	<b>Total</b>	<b>1 486 850,31</b>	<b>1 316 866,60</b>	<b>1 088 780,28</b>	<b>2 889 836,15</b>	<b>2 699 308,39</b>

La Commune a encaissé 130 613 € au titre du FCTVA, 9 268 € de taxe d'aménagement, 36 922 € de subvention (orgue et carillon), 46 229 € de solde de la DETR attribuée pour les travaux préparatoires de la gendarmerie. Un complément d'emprunt de 1 500 000 € a été réalisé pour financer les travaux de la gendarmerie. Les amortissements ont été calculés à hauteur de 275 000 €.

M. MOREL Jean-Claude s'interroge sur le retour sur investissement de la gendarmerie.

M. AMIENS Bernard répond que cela sera une opération blanche à l'issue du remboursement des emprunts (soit une quinzaine d'année) et les recettes de location seront des recettes nouvelles à partir de là. Pour les prochaines années, ce n'est pas une opération qui déséquilibrera le budget actuel puisque les recettes de location permettront de couvrir une part du remboursement des emprunts et le solde sera d'environ 30 000 €. Il ne faut pas oublier qu'actuellement la gendarmerie coûte très chère à la Commune en rafistolages divers (toiture, isolation, chauffage...).

M. MOREL Jean-Claude attire l'attention du Conseil sur la réalisation des travaux de construction qui risquent de ne pas être simples et de réserver de mauvaises surprises.

M. AMIENS Bernard répond qu'il ne faut pas toujours tout voir en noir.

M. FRANCONY Michel complète la présentation de M. COURT en ajoutant que les Collectivités n'ont pas eu de bonnes nouvelles depuis quelques années en matière de recettes. Toutefois, pour Arbois, il y a eu deux bonnes nouvelles liées à la fusion des trois Communautés de Communes.

Tout d'abord pour le FPIC, la Communauté de Communes Arbois Vignes et Villages s'est « mariée » avec deux Communautés de Communes qui, sur la base du potentiel fiscal étaient qualifiées de moins riches que la Communauté de Communes Arbois, Vignes et Villages. Ainsi, globalement, la nouvelle Communauté de Communes est moins riche, elle a donc cessé d'être contributrice au FPIC et la Ville d'Arbois également. M. FRANCONY Michel ajoute que cette situation n'est pas garantie dans la durée.

En ce qui concerne la contribution au SDIS, M. FRANCONY Michel rappelle que la Communauté de Communes de Grimont avait délibéré avant la fusion pour prendre en charge 20 % des cotisations au SDIS de ses Communes membres. La fusion des trois Communautés de Communes a harmonisé cette situation et la prise en charge de 20 % des cotisations par la nouvelle Communauté de Communes a été appliquée sur tout le territoire, d'où cette baisse pour Arbois qui représente environ 28 000 €.

Ce sont en résumé, deux bonnes nouvelles liées à la fusion qui sont venues compenser une toute petite partie de l'effet baisse des dotations.

#### L'épargne de la Ville

L'épargne de gestion est l'excédent des produits réels de fonctionnement sur les charges réelles de fonctionnement hors intérêts des emprunts. Ce montant permet de couvrir les remboursements d'emprunt et le surplus, de financer des dépenses d'équipement.

L'épargne brute correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement (épargne de gestion) diminué du montant des intérêts des emprunts. L'épargne brute correspond au flux dégagé par la Collectivité sur ses dépenses de fonctionnement pour rembourser la dette en capital et investir.

L'épargne nette correspond à l'épargne de gestion après déduction de l'annuité de la dette ou à l'épargne brute après remboursement de la dette en capital. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de la dette.

#### Evolution de l'épargne

	2013	2014	2015	2016	2017
Recettes courantes	4 622 681	4 511 675	4 479 159	4 429 348,26	4 055 370,72
Dépenses courantes	3 476 700	3 415 573	3 388 135	3 517 478,98	2 899 339,99
<b>Epargne de gestion</b>	1 145 981	1 096 102	1 091 024	911 869,28	1 156 030,73
annuités	723 051	713 210.	740 845	659 496.	618 12.
Déficit budgets annexes	146 000	134 860	110 696.	124 838.	126 244
<b>Epargne nette</b>	<b>276 930</b>	<b>248 032</b>	<b>239 483</b>	<b>127 535</b>	<b>411 657</b>

On peut constater que l'épargne nette de la Commune d'Arbois a suivi depuis 2013, l'amplitude de la chute des dotations, amplitude atténuée au niveau de l'épargne nette, par la diminution des annuités.

Dans cette analyse, l'épargne brute n'a pas été calculée. Mais, les déficits des budgets annexes Piscine et Camping sont considérés comme des dépenses récurrentes et viennent diminuer le montant de l'épargne nette.

En 2016, l'épargne de gestion a atteint son montant le plus bas. En 2017, on voit bien l'incidence de l'impact du FPIC d'une part, et d'autre part, celle de la baisse de l'annuité redonnant de l'amplitude à l'épargne nette de la Ville d'Arbois.

## LES BUDGETS ANNEXES

### **\* LE BUDGET ASSAINISSEMENT**

Le budget d'assainissement présente un résultat de fonctionnement excédentaire de 88 031 €. Ce résultat couvre pratiquement, le remboursement des emprunts en capital. La différence est comblée par la récupération de la T.V.A. auprès du délégataire.

315 000 € ont été investis en 2017, 220 000 € pour le canal de Faramand et 90 000 € pour solder les travaux 2016 (Rue de la Tuilerie et Avenue de la Gare...).

Un emprunt de 400 000 € a été lancé et 74 500 € de T.V.A. récupérés.

73 300 € engagés sur 2017 seront réalisés sur le début 2018 (rues du Battoir, rue Morel, rue des Nouvelles et le solde des travaux du canal de Faramand).

La section d'investissement, compte-tenu de l'inscription sur la gestion 2017 de l'emprunt de 400 000 € (en réalité perçu début 2018), présente un résultat excédentaire de 161 492 €.

Les résultats de l'exercice cumulés aux reports de l'exercice 2016, donne un excédent de 373 522 €. Ce montant contribuera à financer les investissements. Pourquoi avoir réalisé cet emprunt sur 2017 ? L'emprunt a bénéficié d'un taux bas et le souscrire en fin d'exercice 2018, ne garantissait pas le maintien du taux.

### **\* LE BUDGET CAMPING**

Ce budget est présenté en équilibre compte-tenu du versement par le budget principal, d'une subvention d'équilibre (39 411 €) couvrant le montant de l'annuité de l'emprunt que la Commune s'est engagée à payer. Il est signalé qu'une provision pour créance douteuse a été budgétée.

### **\* LE BUDGET PISCINE**

Le budget Piscine présente un résultat global excédentaire de 6 856 € provenant de la section d'investissement. Les investissements réalisés ne couvrent pas les recettes d'investissement (T.V.A., amortissement et report de l'exercice précédent). Cet excédent ne peut pas être reversé à la section de fonctionnement qui, elle, se trouve équilibrée par la subvention versée par le budget principal (86 833 €). Il doit être souligné la forte progression du poste Personnel en raison de la venue d'un agent de sécurité notamment. L'incivisme de certains énergumènes n'est pas sans coût.

M. AMIENS Bernard rappelle que le montant du déficit a diminué ces dernières années. Il avait atteint 120 000 € ; c'est le résultat des baisses de charges liées notamment au recrutement de moins de maîtres-nageurs.

### **\* LE BUDGET FORÊT**

Des travaux sylvicoles, des frais de bûcheronnage ainsi que les frais de gardiennage versés à l'O.N.F. (22 000 €) s'élèvent à un total de 54 800 €. Les ventes de l'année 2017 ont rapporté environ 189 000 € auxquelles viennent s'ajouter la cueillette des champignons 3 457 € et la taxe d'affouage 4 246 €. 18 500 € ont été utilisés pour les travaux d'investissements liés aux replantations des bois. 52 600 € engagés en 2017 à ce titre seront réalisés en 2018.

Le budget de la forêt présente un excédent global de 818 000 €. Il est rappelé que 400 000 € ont été mis en instance pour participer au financement du futur rond-point. En 2017, une somme de 300 000 € a été inscrite au budget pour alimenter le budget principal si un besoin complémentaire de financement se faisait sentir. Compte-tenu du retard apporté dans la programmation des investissements, ce versement n'a pas été effectué. L'attention du Conseil est attirée sur la baisse des ventes, le résultat de la section de fonctionnement étant redescendu en dessous de 150 000 €.

M. AMIENS Bernard indique que la Commune ne manque pas de bois mais qu'il a été fait le choix de ne pas le brader. Seules sont réalisées les ventes à prix intéressants.

## CONSOLIDATION DES RESULTATS DES BUDGETS 2017

Budget	Report 2016	Investissement	Fonctionnement	Total	RAR	Total
Principal	646 732,64	1 388 968,33	680 802,88	2 716 503,85	2 007 850	458 969,37
Assainissement	371 296,42	161 492,20	88 031,76	620 820,38	73 300	547 520,38
Forêt	742 980,36	11 925,98	139 587,45	870 641,83	52 650	817 987,83
Piscine	5 180,95	1 675,79		6 856,74		6 856,74
Camping	28 545,66	487,18	29 032,84			
Total	1 737 644,71	1 539 723,16	937 454,93	4 214 822,80	2 133 800	2 081 022,80

La Commune présente un résultat global de 2 081 022 €. Mais, compte-tenu que le résultat du budget d'assainissement ne peut être affecté qu'à l'assainissement, le résultat dont dispose la Ville, est d'environ 1 500 000 €. Ce montant doit être ramené à 1 100 000 € pour tenir compte de la réserve de crédits pour le rond-point.

### LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018

Le budget 2018 suivra les orientations suivantes:

- pas d'augmentation des taxes,
- maintien du niveau des dotations,
- reversement d'une partie de l'excédent du budget Forêt (300 000 €),
- anticipation du reversement à la Communauté de Communes d'une partie du FPIC (30 000 €) et de la taxe de séjour (17 000 €) au titre du Pacte fiscal et financier,
- nouvelle contention des dépenses de charges à caractère général en relation avec les directives de l'Etat qui souhaite que l'évolution des charges de fonctionnement ne soit pas supérieure à 1,1 %. La Municipalité veut être en phase avec ce principe,
- réflexion sur les dépenses de personnel pour diminuer la masse salariale,
- inscription du report 2017 de 708 000 €.

### PREVISIONS DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2018

Les recettes 2018 sont déterminées ainsi:

Chapitre 014 - Atténuation de charges de personnel	50 000 €
Chapitres 70 - Produits des services	100 000 €
Chapitre 73 - Impôts et taxes	2 773 000 €
Chapitre 74 - Dotations Contingents	900 000 €
Chapitre 75 - Produits de gestion courante	90 000 €
Reversement bois	300 000 €
Chapitre 002 - Excédent reporté	708 000 €
Total	4 921 000 €

Le montant du chapitre 73 a été diminué du prélèvement éventuel du FPIC et du reversement éventuel de la taxe de séjour (17 000 €) à la Communauté de Communes. Il s'agit d'une mesure d'anticipation pour les prévisions budgétaires 2019 et suivantes, ces dispositions n'ayant pas encore été débattues entre la Commune et la CCAPS.

### PREVISIONS DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2018

Pour bâtir le budget de dépenses de fonctionnement, les précisions suivantes doivent être apportées :

- Il a été décidé de faire porter les contentions des dépenses, non plus sur les prévisions budgétaires, mais sur les réalisations de l'exercice 2017. Ce changement impliquera un réel changement de comportement et sera d'application délicate au niveau budgétaire. Aussi, pour laisser une marge de manœuvre aux services comptables, il sera instauré un chapitre de dépenses imprévues qui facilitera la gestion du budget en cas de besoin.
- Malgré les augmentations prévisionnelles d'environ 5 à 6 % des fluides, l'électricité, du gaz et des primes d'assurances, il est prévu d'affecter au montant des réalisations 2017 du chapitre Charges générales, le coefficient de 1,1 % prévu par l'Etat. Pour compenser les augmentations prévues pour les

fluides, il conviendra de réduire les autres postes de ce chapitre, pour rester dans l'enveloppe de plus 1,1 %.

- Il est prévu d'anticiper le non-remplacement des Contrats Aidés dont la suppression est programmée.

Deux agents ont déclaré vouloir cesser leur fonction pour faire admettre leurs droits à la retraite.

Un agent a demandé sa mutation. Le recrutement de deux agents semble se dessiner. Comptenu des délais entre les départs et les reprises d'activités d'une part, et d'autre part, la cessation des contrats-aidés, il convient de restreindre les crédits du chapitre du personnel pour l'inscrire à hauteur de 1 500 000 €.

- Les intérêts des emprunts seront ajustés pour permettre de régler la nouvelle annuité.

- Les subventions d'équilibre des budgets annexes sont reconduites à hauteur de l'exercice précédent sachant que des crédits pour d'éventuels travaux d'investissement pour la piscine seront nécessairement inscrits. Mais, le chiffrage n'est pas encore finalisé. Il le sera pour le budget.

- Les crédits pour dépenses imprévues seront inscrits pour 150 000 €.

- La participation pour les Communes au redressement des finances publiques est fixée à 40 000 €.

#### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2018

- Chapitre 011 : Charges générales	860 000 €
- Chapitre 012 : Charges de Personnel	1 500 000 €
- Chapitre 013 : Reversement fiscalité	40 000 €
- Chapitre 65 : Charges courantes	465 000 €
- Chapitre 66 : Frais financiers	99 000 €
- Chapitre 67 : Subvention budgets annexes	135 000 €
- Chapitre 022 : Dépenses imprévues	<u>150 000 €</u>
<b>Total</b>	<b>3 249 000 €</b>
- RECETTES PREVISIONNELLES	4 921 000 €
- DEPENSES PREVISIONNELLES	3 249 000 €
- Disponible	1 672 000 €

Pour régler sa dette en capital, ajuster ses dépenses engagées et financer ses investissements nouveaux, la Commune pourrait disposer de 1 672 000 €.

Les crédits d'amortissements du matériel et des subventions ont été volontairement laissés de côté, les montants se neutralisant entre les dépenses et recettes de fonctionnement et les recettes et dépenses d'investissement.

#### PREVISIONS DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2018

La Commune dégage un autofinancement prévisionnel de 1 672 000 €. Le FCTVA apportera au budget un montant d'environ 100 000 €. L'état doit verser une subvention d'environ 200 000 € pour les travaux de la gendarmerie. Ces recettes viennent abonder les recettes d'investissement de l'exercice, en portant le montant disponible à 1 972 000 €.

Le budget d'investissement reprend les dépenses engagées 2017 pour un montant de 3 262 000 € dont 3 064 000 € pour la gendarmerie et 19 000 € de dépenses de voirie. Il est rappelé que le financement de ces opérations est déjà mis en place et figure dans les crédits reportés de 2017.

Il faut inscrire des dépenses nouvelles notamment le remboursement des emprunts en capital pour un montant de 582 147 € et une somme de 700 000 € doit être budgétée pour parfaire le financement de la construction de la gendarmerie.

Un nouveau programme d'investissement est lancé:

- Acquisitions de matériel dont panneaux	150 000 €
- Travaux de voirie	150 000 €
- Auditorium (dépenses - subventions)	220 000 €
- Fonds de concours caserne de pompiers	90 000 €
- Divers bâtiments	70 000 €
- Chaudières Gymnase et Château-Pécauld	180 000 €

Le montant de prévision de ces dépenses nouvelles s'élève à environ 2 142 000 €.

D'autres programmes sont, soit déjà engagés, soit sont en cours d'études de faisabilité (accessibilité, continuation du programme de la fibre optique, aménagement du centre-ville). Ils seront étalés sur plusieurs exercices et la réalisation 2018 est en cours de chiffrage. En cas de réalisation sur 2018, d'une partie de ces travaux, compte-tenu que le montant de l'autofinancement est dépassé, il sera nécessaire d'inscrire au budget, un emprunt d'équilibre. Cet emprunt ne sera souscrit qu'en cas de besoin sur l'exercice 2018. Les travaux de la gendarmerie s'étaleront sur deux ans, le recours à cet emprunt sera peut-être différé sur 2019.

M. AMIENS Bernard félicite et remercie MM. COURT Jean-Jacques et GUDEFIN Yves, pour la qualité de leur travail :

- pour la préparation du débat d'orientation budgétaire,
- pour l'élaboration et l'analyse des comptes de résultats 2017,
- et pour la préparation du budget prévisionnel 2018.

Il les félicite également pour leur sérieux et leur vigilance tout au long de l'année. Il faut anticiper et savoir réaliser des économies en travaillant sur les grands postes de dépenses.

En mars de cette année, 4 des 6 années du mandat auront été accomplies. Sur les deux années restantes il restera à élaborer le budget de 2019 et à préparer le budget 2020.

Seuls les budgets 2018 et 2019 seront à exécuter en totalité, pour 2020, il n'y aura que le 1<sup>er</sup> trimestre.

Pour 2020, seules des orientations seront données. Il est probable que le budget 2020 soit voté mais il restera amendable par décisions budgétaires modificatives (DBM), à l'initiative de la nouvelle équipe municipale.

La gestion de la Commune est impactée par les effets de la loi NOTRe depuis déjà quelques années avec :

- la baisse des dotations d'Etat,
- les effets cumulés des contributions au fonds de péréquation communal et intercommunal (le FPIC),
- la nouvelle organisation des Collectivités Territoriales (fusion des trois Communautés de Communes).

La baisse des dotations d'État a commencé en 2009 et s'est amplifiée depuis 2012.

A cette baisse est venue s'ajouter la contribution communale au trop fameux fond de péréquation (le FPIC). Ce fond a été mis en place pour tenter un rééquilibrage entre villes riches et villes pauvres.

Depuis janvier 2017, les effets de la fusion des trois ex-Communautés de Communes font dorénavant d'Arbois une Commune qui bénéficie du FPIC et non plus une Commune qui y contribue.

C'est un des effets positif de la fusion mais cela ne remboursera pas pour autant les contributions arboisiennes des années passées.

Pour information, les baisses cumulées des dotations et contributions au FPIC ont privés Arbois de 2009 à ce jour, de 1 200 000 € environ.

Même si pour 2018 l'érosion des recettes d'Etat est enrayée, il faut tout de même assurer le fonctionnement des affaires communales avec 400 000 € de budget annuel de moins qu'en 2008.

Alors qu'entre-temps, Arbois a supporté les effets de l'inflation (de 1,5 % à 2 % par an) et l'augmentation importante de certaines charges incontournables (fluides, assurances, frais de maintenance, masse salariale...).

Si les pertes avaient été compensées, c'est une augmentation de 35 % de la pression fiscale qui aurait été nécessaire.

La Commune a subi une baisse conséquente de sa capacité de financement du fonctionnement et de l'investissement municipal.

Elle a été contrainte de s'adapter à ces baisses de moyens :

- en réduisant progressivement les charges de fonctionnement,
- en annulant ou en reportant certains investissements,
- mais, aussi en réduisant le nombre de salariés au service des missions communales. Les dépenses de personnel actuelles sont les mêmes que celles de 2008 avec 4,5 équivalent temps plein non remplacés mais l'effet du glissement vieillesse technicité a maintenu la masse salariale au même niveau.

A cette situation déjà très complexe s'ajoute la mise en perspective des transferts à la Communauté de Communes de certaines prestations.



Il s'agit d'une perspective qui sans être clairement définie à ce jour dans les détails, laisse à penser qu'il y aura encore des ajustements financiers difficiles à réaliser pour notre Commune.

Ceci d'autant que le législateur dans ses bonnes intentions demande la mise en place «d'un pacte fiscal et financier» entre la Commune et la Communauté de Communes pour que les habitants du territoire ne paient pas globalement plus d'impôts.

La Communauté de Communes va augmenter ses prestations et forcément devoir mettre les recettes en face. Des recettes immanquablement issues de l'impôt, et les petites Communes devront s'ajuster et probablement diminuer la pression fiscale.

Le point positif est la baisse de 20 % de la cotisation au SDIS avec toutefois le regret que le transfert n'ait pas été le moment de lisser les cotisations de chaque Commune au même niveau. De nombreuses disparités existent sans explication rationnelle.

Il pourrait aussi être fait état des charges que l'État a transférées et qui n'ont pas été compensées par des abondements de dotations supplémentaires. L'instruction des dossiers d'urbanisme qui coûte quelques 17 000 € par an, mais encore l'élaboration des passeports et des cartes d'identité pour une population qui dépasse très largement celle de la Commune.

M. AMIENS Bernard indique qu'il s'agit d'une vraie gymnastique que d'exécuter un budget qui devra pour cette année être contenu avec un maximum de 1,1 % d'augmentation mais également de tenir les engagements de pas augmenter la pression fiscale pour les arboisiens.

La Commune a déjà subi « une double peine », à savoir :

- une augmentation de la fiscalité de 3 % en 10 ans,
- et une baisse des recettes (dotations et FPIC) de 420 000 € entre 2007 et 2016.

Baisser encore les recettes ou augmenter les charges est impossible. La Commune est à flux tendu, des réductions drastiques des moyens ont déjà été opérées.

M. AMIENS Bernard ajoute qu'il faut faire des choix politiques et il les propose :

- *Première décision* : il semble essentiel de maintenir la fiscalité actuelle jusqu'en 2020.
- *Deuxième décision essentielle* : sachant qu'il est inutile de rêver à des réalisations autres que celles que programmées depuis de nombreuses années, il faut rester réaliste :
  - avec des charges qui ne mettrons pas en péril les équilibres de fonctionnement.
  - et un endettement maîtrisé.

Sur le budget général de la Commune sera engagé cette année un très lourd programme d'investissement : c'est l'exécution rationnelle des prévisions :

- Avec les deux casernes (centre de secours pompiers et gendarmerie), ce sont là des obligations incontournables pour assurer la sécurité des habitants. Il est à noter que la gendarmerie ne plombra pas l'endettement, Arbois aura les recettes pour rembourser l'emprunt.

- La réalisation de l'auditorium (il est bien subventionné). Il a toute sa place dans les choix budgétaires. Les travaux s'imposent d'une part en matière de sécurité, d'autre part comme réponse à un véritable besoin d'offrir aux arboisiens une salle digne de ce nom pour des conférences, des cérémonies importantes (les grands mariages...).

- Si l'avancée du projet le permet, la Commune contribuera au financement du rond-point sur la RN 83, (la dépense est provisionnée).

- Quelques autres chantiers moins conséquents seront réalisés tels que :

- l'amélioration des voiries municipales,
- des aménagements sur les espaces destinés au public,
- les mises en sécurité qui s'imposeront,
- et bien sûr le remplacement des matériels obsolètes.

Tout autre investissement d'envergure ne sera le fruit que d'heureuses bonnes surprises sur la gestion du budget ou sur l'apport conséquent de subventions.

Il semble essentiel à M. AMIENS que la Commune continue à contenir aussi ses dépenses de fonctionnement.

Le point de tension est atteint sur le personnel, il n'y aura plus de Contrats Aidés, le recours sera fait à des contrats temporaires pour les surcharges de travail qui ne pourraient pas être assumées.

Pour cela, et sur proposition de M. COURT Jean-Jacques, des lettres de cadrage seront établies pour chacun des grands corps de dépenses :

- personnels,
- entretien des espaces publics,
- dépenses liées à la culture, au sport...

Ces lettres de cadrage budgétaire concerneront la partie maîtrisable des dépenses, sachant que la Commune n'aura pas la maîtrise des coûts des produits consommés : chauffage, électricité...

Il rappelle que la Commune doit apprendre à vivre et à travailler autrement.

Probablement que le train de vie de l'État est trop élevé pour les recettes nationales et probablement qu'il y a des économies, (ou qu'il y avait des économies à réaliser dans la gestion des Communes et Collectivités Territoriales), mais M. AMIENS Bernard rappelle avec insistance que les marges municipales sont extrêmement ténues.

En attente d'un probable transfert à la Communauté de Communes, d'autres travaux seront réalisés sur le réseau d'assainissement.

Pour mémoire en 2008, le budget était déficitaire de 50 000 €, aujourd'hui, il se solde avec un excédent, des travaux ont été réalisés et il en reste encore à faire. Les élus retarderont au maximum le moment du transfert à la Communauté de Communes afin d'exécuter les aménagements prévus au Schéma Directeur d'Assainissement.

Il s'agit notamment de terminer le gros chantier entrepris sur le quartier de Faramand.

Il est également souhaité de pouvoir apporter une réponse à la problématique d'inondations rencontrée occasionnellement sur la rue du Chardonnay.

De même qu'il conviendrait de reconsidérer le réseau d'assainissement du Clair Logis.

Globalement, la Commune peut s'enorgueillir d'une gestion prudente de ses finances dans un contexte financier qui s'est considérablement dégradé ces 10 dernières années avec l'apparition d'un système de péréquation nationale et le recul des dotations d'Etat.

L'avenir n'est pas parfaitement lisible :

- Qu'en sera-t-il des futures recettes communales sur le foncier ? On parle de révision de fiscalité, des interrogations demeurent autour du FPIC...
- Quels seront les compensations financières communales aux futurs transferts ?

M. AMIENS Bernard rappelle son souhait d'équité de traitement entre les Communes du nouveau territoire intercommunal. Les Arboisiens ne doivent assumer que ce qui les concerne.

M. MOREL Jean-Claude indique que dans les choix d'investissement, il s'aperçoit qu'Arbois a entamé beaucoup de choses qui n'ont jamais été terminées et des projets pharaoniques (piscine, prison, château Pécauld, maison Vercel, maison Molliet, ZAC vide, une station d'épuration trop grande, une mairie surdimensionnée...) mais pas une salle de « congrès » correcte, seulement un auditorium dont il sait à qui cela fait plaisir, mais cela ne semblait pas indispensable dans un premier temps.

Peu d'arboisiens se sentent concernés par la culture mais ils voient où va leur argent. Il ajoute que la culture, c'est bien, mais ne serait-il pas possible d'harmoniser tout ça, que veut dire cette éternelle concurrence entre le service culturel municipal et la M.J.C. ? Avec des budgets contraints, ne pourrait-on pas essayer d'améliorer ce qui existe ?

M. MOREL Jean-Claude dit qu'il ne remet pas en cause le travail de M. COURT mais qu'il n'a pas été avec son groupe associé aux choix, ils n'ont jamais pu en discuter.

M. AMIENS Bernard souhaite corriger certains points.

Pendant longtemps, il a été question d'un « arboisium », d'une grande salle de conférence, mais ce ne peut pas être une réalisation communale, Arbois n'a pas cette compétence de réalisation d'une salle polyculturelle, touristique. C'était d'ailleurs dans cette optique que la salle du Champ de Mars avait été transférée à la Communauté de Communes.

En ce qui concerne l'auditorium, une quinzaine de mariage a lieu chaque année, quelques réunions. C'est une envie forte de M. BRUNIAUX d'en faire une salle de spectacles et concerts. Pour M. AMIENS, cette salle a avant tout une utilité communale, elle doit être insonorisée, sonorisée et surtout mise en sécurité.

Sur une question plus économique, M. AMIENS Bernard rappelle que le budget sera impacté à hauteur de 150 000 € et que ce n'est pas avec cette somme qu'une autre grande salle pourrait être construite.

Parmi les « promesses », seule la Place de la Liberté n'a pas pu être réalisée en raison des baisses de dotations.

Mme REGALDI Sylvie ajoute que la Mairie aurait pu être rénovée autrement mais que les choix n'ont pas été faits par la Municipalité actuelle, si ce n'est l'ajout d'un ascenseur. Arbois n'avait pas besoin d'une si grande Mairie et des travaux auraient pu être entrepris aux ateliers municipaux.

M. AMIENS Bernard indique qu'ont été ajoutés des toilettes, une pièce d'archives municipales, et la consolidation du plancher de la salle du Tribunal. Ces travaux étaient incontournables et pour le reste, tout était déjà engagé.

M. MOREL Jean-Claude dit que les investissements auraient pu être orientés autrement pour bénéficier de ce qu'Arbois avait déjà. Le château Pécauld est vide, la maison EDF a été achetée pour installer la Communauté de Communes alors qu'il y avait de la place à la Mairie. Le camping ne marche pas, la piscine est trop petite pour être homologuée. Où en sont les projets de la maison Vercel, de la maison Molliet, du Square morel ?

M. AMIENS Bernard répond qu'en 2008, le Château était occupé gratuitement, désormais le C.I.V.J. paie une location. La destinée du château est étudiée, l'investissement a été réalisé à l'époque des « pharaons ».

Pour les travaux à la piscine, reste en suspens la question des transferts à la Communauté de Communes et quels travaux ?

Pour le logement de la Communauté de Communes, c'est elle qui a fait le choix de partir, la Mairie ne l'a pas chassée.

M. MOREL Jean-Claude dit que les citoyens ne font pas la différence entre la Communauté de Communes et la Commune et que pour eux, c'est de l'argent dépensé inutilement.

M. AMIENS Bernard indique que pour la maison Molliet, l'opportunité a été de l'acheter, sans réel projet toutefois et qu'il faut attendre de voir quel argent sera disponible pour pouvoir initier un projet même si quelques idées existent déjà (marché couvert, parking...).

Pour le bâtiment de la prison, un projet existait avec l'OPH du Jura, il avait été instruit, des plans avaient même été réalisés par un architecte. Il a finalement été abandonné par le Vice-Président du Conseil Départemental en charge du logement de l'époque et le projet a été réalisé sur Saint-Amour.

Pour le camping, M. AMIENS Bernard dit que la compétence tourisme appartient à la Communauté de Communes, le camping sera transférable à cette dernière mais, Arbois doit-elle se dessaisir de la plus grande surface foncière de centre-ville ?

Aujourd'hui, le camping est en Délégation de Service Public, les emprunts sur les travaux ne sont pas arrivés à échéance.

Pour la maison Vercel, M. AMIENS Bernard rappelle qu'elle a été acquise avec le soutien du Conseil Départemental de l'époque où le Président avait une vraie volonté de réaliser le projet. Il y avait un engagement fort de l'Académie des Sciences, de l'Institut Pasteur. La maison Vercel appartient toujours à la Commune, elle n'a pas été cédée au Département puisqu'aucun projet ne semble être prêt à voir le jour prochainement.

Pour la maison Molliet, M. MOREL Jean-Claude rappelle qu'une commission a été créée mais qu'elle n'a jamais été réunie.

M. AMIENS Bernard indique que de nombreuses hypothèses existent mais qu'il faut pour cela avoir récupéré la caserne des pompiers pour un projet plus global. Cela n'empêche bien évidemment pas d'avoir des idées. Chacun peut venir en parler avec lui à la Mairie.

M. MOREL Jean-Claude répond qu'il ne s'agit pas de discuter entre deux, mais de réunir une commission et en parler à plusieurs. Les élus de son groupe se sentent exclus de toutes réflexions, les dossiers arrivent tout prêts au Conseil Municipal sans aucune concertation en amont. Il n'y a plus de motivation, ils ne sont au courant de rien, ceci explique notamment le départ de Mme LUCAS VERNUS.

M. AMIENS Bernard répond que ce n'est pas le sens de sa lettre de démission.

Mme DE ZAN Anne dit que rien n'est fait dans les projets pour attirer de la population. Arbois perd des habitants et rien n'est fait pour les retenir. Il n'y a rien de proposé pour la jeunesse, le square Sarret est sale, aucun investissement n'est réalisé à destination de la jeunesse, des écoles...

M. AMIENS Bernard rappelle à Mme DE ZAN qu'elle-même a fait le choix d'habiter à Mesnay. Il ne voit pas bien qu'elles pourraient être les solutions. La Commune n'a pas vocation à être promoteur

immobilier, de nombreux logements vides existent en centre-ville, peut-être que la taxe d'habitation sur les logements vacants pourra faire bouger les choses. Un lotissement privé pour 17 maisons attend des habitants, la fiscalité arboisienne n'est pas attractive, il est proposé dans le DOB de ne pas augmenter la fiscalité, ce peut être attractif.

De nombreuses personnes âgées vivent seules dans des logements trop grands, mais quelles solutions ?

La circulation des véhicules en centre-ville ne le rend pas attractif, le rond-point sera une solution.

Pour les écoles, la compétence appartient au SIVOS, chaque Commune participe financièrement aux investissements et tous oublient tout projet dès qu'il s'agit de mettre la main au porte-monnaie.

M. AMIENS Bernard dit être le premier à déplorer cette baisse de population, cela est lié à plusieurs facteurs et la Commune essaie d'agir là où elle le peut, d'autant que la compétence logements appartient à la Communauté de Communes mais là encore, quelle action pourrait-elle mettre en place ?

Les gens habitent là où ils paient le moins d'impôt et proches des services du bourg-centre, c'est pourquoi M. AMIENS demande une équité entre les Communes. Ce n'est pas au bourg-centre d'assumer le financement complet de tous les services utilisés également par des personnes extérieures à la Commune.

Arbois reste autour de 3 500 habitants, 2017 a été une année de record de décès, plus de 100 là où il y en avait 70 les autres années. La population est vieillissante à Arbois.

M. MOREL Jean-Claude se pose la question du remplacement de la chaudière du château Pécauld pour 180 000 € alors qu'il est vide. D'autres solutions existent peut-être ?

Une commission de travail pourrait y réfléchir. Aujourd'hui, il est difficile d'apporter des solutions ou de faire des propositions, les Conseillers ne connaissent des dossiers que ce que l'on veut bien leur dire en séance du conseil.

**A l'unanimité, les membres du Conseil municipal reconnaissent qu'il y a eu débat sur les orientations budgétaires.**

### **3 – ENGAGEMENT DES CREDITS D'INVESTISSEMENT AVANT VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS**

Dans l'attente du vote du budget primitif, l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Conseil Municipal peut autoriser le Maire à engager des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits votés au budget de l'exercice précédent.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à engager les dépenses dans les limites définies ci-dessus.**

### **4 – REALISATION D'UN RESEAU D'ASSAINISSEMENT : PLACE FARAMAND ET RUE DE L'HUILERIE**

Un projet de travaux a été établi par le SIDEC et il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le projet du SIDEC estimé à 162 000 € T.T.C.

Cette opération pouvant être aidée par le Conseil Départemental et l'Agence de l'Eau, il est demandé au Conseil Municipal de solliciter toutes subventions susceptibles de concerner ce projet.

M. MOLIN René indique que c'est la continuité des travaux du curage du canal de Faramand. Il s'agit de raccorder les maisons et les habitations des rues proches.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le projet et sollicite les subventions.**

### **5 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION : MARATHON PASTEUR**

Les organisateurs de la 1<sup>ère</sup> édition du Marathon Pasteur ont décidé de renouveler la manifestation pour 2018. Ils sollicitent une subvention de la Ville d'Arbois à hauteur de 3 500 € (pour mémoire, 3 000 € avaient été accordés en 2017).

M. MOREL Jean-Claude souhaite savoir si la subvention est versée à une association.

Mme PINGAT CHANEY Martine répond qu'il s'agit de l'union de deux clubs Dolois qui ont eu cette idée de Marathon Arbois-Dole. 2017 a été un grand succès avec plus de 500 participants.

La Communauté de Communes participe également au financement.

Mme DE ZAN Anne rappelle qu'il a été décidé de diminuer les subventions de toutes les associations.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention de 3 000 € pour le Marathon Pasteur.**

## **6 – COMMUNICATIONS**

### **\* Attribution des marchés pour la construction de la gendarmerie**

Un marché à procédure adaptée a été lancé avec une remise des plis au 18 décembre 2017.

66 offres ont été reçues pour les 15 lots.

La commission d'ouverture des plis s'est réunie le 19 décembre 2017 et le 15 janvier 2018 pour analyse du rapport établi à partir des offres par notre maître d'œuvre.

Au vu des éléments issus de l'analyse des offres, les offres suivantes ont été retenues :

- Lot 1 : Terrassement VRD – Entreprise TP SAILLARD – 189 652,22 € H.T.
- Lot 2 : Gros œuvre – Entreprise GC BAT – 740 000 € H.T.
- Lot 3 : Etanchéité – Entreprise SFCA – 86 385,73 € H.T.
- Lot 4 : Menuiseries extérieures – Entreprise MALENFER – 210 349,65 € H.T.
- Lot 6 : Isolation extérieure gabions – Entreprise TP SAILLARD – 221 569,50 € H.T.
- Lot 7 : Isolation extérieure bois – Entreprise NOUVEAU – 105 321,76 € H.T.
- Lot 9 : Doublage cloisons plafonds peinture – Entreprise POLYPEINT – 154 006,72 € H.T.
- Lot 10 : Carrelage faïences – Entreprise SCHIAVONE – 78 350,52 € H.T.
- Lot 11 : Revêtement sols souples – Entreprise BONGLET – 11 838,34 € H.T.
- Lot 12 : plomberie sanitaire chauffage – Entreprise MOLIN – 231 587,59 € H.T.
- Lot 14 : Plateforme élévatrice – Entreprise ARATAL – 35 062,00 € H.T.
- Lot 15 : Espaces verts – Entreprise VDS PAYSAGE – 9 807,95 € H.T.

Il a été décidé de négocier avec les entreprises candidates des lots 5, 8 et 13.

A l'issue des négociations, les offres suivantes ont été retenues :

- Lot 5 : Métallerie – Entreprise DUCROT – 192 726,27 € H.T.
- Lot 8 : Menuiserie intérieure – Entreprise MALENFER – 100 322,40 € H.T.
- Lot 13 : Electricité courants faibles – Entreprise COTEB CODIEL – 195 000,00 € H.T.

### **\* *Réserve biologique intégrale du Cul des Forges***

Suite à la demande de classement en réserve biologique intégrale du Cul des Forges (délibération du 29 septembre 2016), un dossier a été élaboré par l'ONF et soumis à l'avis du Conseil National de la Protection de la Nature, lequel a donné un avis favorable à l'unanimité. La Commune a reçu cet été le rapporteur qui a présenté le dossier.

L'arrêté interministériel devrait bientôt être signé par le Ministre en charge de l'environnement et le Ministre de l'agriculture.

Ce classement va permettre de protéger durablement ces 45 hectares. Il s'agit de parcelles de forêt primaire où l'exploitation forestière était difficile voire impossible. Le classement en Réserve Biologique Intégrale interdit toute intervention de l'homme, seules des mises en protection pourront être réalisées le long des chemins de randonnées.

L'idée est de laisser libre cours au processus naturel d'évolution de la forêt, des études complémentaires seront réalisées et un état des lieux sera refait dans une quinzaine d'années pour voir

l'évolution. Cela présente un intérêt scientifique et touristique certain. Des subventions pourront être obtenues afin de communiquer autour des richesses de la Réserve Biologique Intégrale et d'installer une signalétique adaptée.

Ce classement s'inscrit dans la logique engagée de protection du patrimoine communal.

La séance est levée à 22 h 45.